

**Fonds des Nations Unies
pour la population**

**Rapport financier et
états vérifiés
de l'exercice biennal terminé
le 31 décembre 1997
et Rapport du Comité
des commissaires aux comptes**

**Assemblée générale
Documents officiels • Cinquante-troisième session
Supplément No 5G (A/53/5/Add.7)**



Nations Unies • New York, 1998

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

TABLE DES MATIÈRES

<u>Chapitre</u>	<u>Page</u>
ABRÉVIATIONS	v
LETTRES D'ENVOI	vi
I. RAPPORT FINANCIER POUR L'EXERCICE BIENNAL TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1997	1
II. RAPPORT DU COMITÉ DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	5
Résumé	5
A. INTRODUCTION	6
B. QUESTIONS FINANCIÈRES	8
C. QUESTIONS RELATIVES À LA GESTION	12
D. REMERCIEMENTS	28
Annexe. Suivi des mesures prises par le FNUAP pour mettre en oeuvre les recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1995	29
III. OPINION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	37
IV. CERTIFICATION DES ÉTATS FINANCIERS	38
V. ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE BIENNAL TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1997	39
<u>État I.</u> Recettes et dépenses de l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1997	40
<u>État II.</u> Actif, passif, réserves et soldes au 31 décembre 1997	41
<u>État III.</u> Trésorerie de l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1997	42
<u>État IV.</u> Évolution des soldes des ressources du Fonds général pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1997 .	43

<u>Tableau 1</u>	État des contributions volontaires annoncées au 31 décembre 1997	44
<u>Tableau 2</u>	Fonds général – Recettes et dépenses diverses pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1997	48
<u>Tableau 3</u>	Fonds général – Dépenses des agents d'exécution au titre du programme pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1997	49
<u>Tableau 4</u>	Fonds général – Dépenses au titre des projets : allocations inutilisées au 31 décembre 1997	50
<u>Tableau 4.1</u>	Fonds général – Services d'appui technique : allocations inutilisées au 31 décembre 1997	51
<u>Tableau 5</u>	Fonds général - Crédits ouverts et dépenses effectuées au titre des services administratifs et des services d'appui aux programmes pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1997	52
<u>Tableau 6</u>	Fonds d'affectation spéciale - État des comptes de l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1997	53
<u>Tableau 7</u>	Placements au 31 décembre 1997	55
	Notes relatives aux états financiers	56

ABRÉVIATIONS

AGFUND	Programme des pays arabes du Golfe pour les organisations de développement des Nations Unies
BIRD	Banque internationale pour la reconstruction et le développement
CEA	Commission économique pour l'Afrique
CEE	Commission économique pour l'Europe
CEPALC	Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes
CESAO	Commission économique pour l'Asie occidentale
CESAP	Commission économique pour l'Asie et le Pacifique
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la population
IPPF	Fédération internationale pour la planification familiale
OIT	Organisation internationale du travail
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
UNOPS	Bureau des services d'appui aux projets de l'ONU
UNRWA	Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient

LETTRES D'ENVOI

Le 29 avril 1998

Monsieur le Président,

Conformément à la règle de gestion financière 116.2 b), j'ai l'honneur de vous soumettre les états financiers du Fonds pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1997, que j'approuve par la présente lettre.

Des copies de ces états financiers vérifiés sont également communiquées au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

Veillez agréer, Monsieur le Président, les assurances de ma très haute considération.

Le Directeur exécutif du
Fonds des Nations Unies
pour la population

(Signé) Hirofumi ANDO

Monsieur le Président du Comité
des commissaires aux comptes
Organisation des Nations Unies
New York

Le 15 juillet 1998

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint les états financiers du Fonds des Nations Unies pour la population pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1997, qui ont été présentés par le Directeur exécutif. Ces états ont été examinés et ils sont accompagnés de l'opinion du Comité des commissaires aux comptes.

Je vous adresse en outre ci-joint le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur ces comptes.

Veillez agréer, Monsieur le Président, les assurances de ma très haute considération.

Le contrôleur et vérificateur général
des comptes de l'Inde,

Président du Comité des commissaires
aux comptes de l'Organisation des
Nations Unies

(Signé) Vijay Krishna SHUNGLU

Monsieur le Président de l'Assemblée
générale des Nations Unies
New York



I. RAPPORT FINANCIER POUR L'EXERCICE BIENNAL
TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1997

1. Le Directeur exécutif du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) a l'honneur de présenter ci-après le rapport financier du Fonds pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1997.

2. Le FNUAP présente ses comptes relatifs à l'exercice 1996-1997 conformément aux modifications des procédures financières du Fonds approuvées par l'Assemblée générale au paragraphe 6 de sa Résolution 45/235 datée du 21 décembre 1990. Les comptes se composent de quatre états complétés par huit tableaux et des notes qui font partie intégrante des états financiers, et ils couvrent également les fonds d'affectation spéciale du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)/FNUAP constitués par le Conseil d'administration ou par le Directeur exécutif pour des activités en matière de population.

3. Les comptes de l'exercice biennal sont présentés conformément à l'article 16.1 du Règlement financier du FNUAP, que le Conseil d'administration a approuvé à sa trente-septième session, au paragraphe 7 de sa Décision 90/36.

Comptes des agents d'exécution

4. Conformément à l'article 17.1 b) du Règlement financier du FNUAP, les états financiers du FNUAP comprennent les données tirées des comptes biennaux communiqués par les agents d'exécution et portant sur l'état des fonds qui leur ont été alloués pour exécuter des projets du FNUAP pendant l'exercice biennal 1996-1997.

5. Conformément aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU, le FNUAP est convenu d'accepter une lettre de fiabilité des commissaires aux comptes de l'Organisation au lieu d'états vérifiés séparément des fonds du FNUAP administrés par des organismes des Nations Unies.

6. Les commissaires aux comptes de l'ONU vérifient les comptes du FNUAP ainsi que ceux des commissions économiques régionale de l'ONU et de divers organismes et programmes des Nations Unies qui exécutent des projets financés par le FNUAP. Les organismes et programmes concernés sont les suivants :

Organisation des Nations Unies

Commission économique pour l'Afrique (CEA)

Commission économique pour l'Europe (CEE)

Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC)

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP)

Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO)

Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)

Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS)

Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA)

Le Comité des commissaires aux comptes a fait savoir qu'en ce qui concerne les organismes et programmes énumérés ci-dessus, il ne publierait pas d'opinion distincte pour les dépenses relatives aux programmes financés par le FNUAP et les dépenses d'appui à ces programmes.

7. Si des changements sont apportés aux comptes vérifiés des organismes et programmes des Nations Unies qui exécutent des projets financés par le FNUAP, ils seront portés à l'attention de l'Assemblée générale et du Conseil d'administration du PNUD/FNUAP lors de sessions ultérieures. Le Directeur exécutif soumettra au Conseil d'administration, lors d'une session ultérieure, des copies des états vérifiés et des rapports de vérification éventuelle concernant les agents d'exécution, ainsi que des copies des résolutions pertinentes adoptées par leurs organes directeurs, comme le prévoit l'article 17.1 b) du Règlement financier du FNUAP.

Situation financière du Fonds

8. Comme le montre l'état IV, le solde des ressources générales inutilisées et des réserves du Fonds s'établissait à 91,7 millions de dollars au 1er janvier 1996. Pour 1996-1997, les recettes du Fonds se sont élevées à 598,4 millions de dollars, dont 0,9 million de dollars au titre de la participation aux coûts, et les dépenses à 603,9 millions de dollars, soit un excédent de dépenses par rapport aux recettes de 5,5 millions de dollars, comme l'indique l'état I.

9. L'état IV montre qu'au 31 décembre 1997, le solde inutilisé des ressources du Fonds s'élevait à 79,5 millions de dollars après virement aux fonds d'affectation spéciale d'une somme de 6,7 millions de dollars.

Dépenses effectuées au titre des programmes et dépenses au titre des services administratifs et des services d'appui aux programmes

10. À sa session annuelle tenue à New York en juin 1995, le Conseil d'administration a accordé au Directeur exécutif un pouvoir d'approbation de 263 millions de dollars pour 1996 (Décision 95/16, par. 2) et, à sa session annuelle de juin 1996 à Genève, il lui a accordé un pouvoir d'approbation de 257 millions de dollars pour 1997 (Décision 96/26, par. 2), soit au total un pouvoir d'approbation de 520 millions de dollars pour l'exercice biennal 1996-1997. Toutefois, comme le montre le tableau 4, les fonds alloués à des projets pour 1996-1997 s'élevaient au total à 538,4 millions de dollars, dont 109,5 millions de dollars représentaient des allocations inutilisées reportées de l'exercice 1995. Au 31 décembre 1997, le solde inutilisé des allocations s'élevait à 107,6 millions de dollars et le montant des allocations pour les exercices à venir à 198,7 millions de dollars. En outre, comme l'indique le tableau 5, le montant net des crédits approuvés par le Conseil d'administration à sa troisième session ordinaire de 1995 (Décision 95/35) au titre des services administratifs et des services d'appui pour l'exercice 1996-1997 se chiffrait au total à 126,8 millions de dollars. Le solde inutilisé au 31 décembre 1997 s'élevait à 15,8 millions de dollars.

11. L'état I donne une ventilation des dépenses de 1996-1997. Celles-ci se décomposent comme suit : 492,8 millions de dollars par des dépenses effectuées au titre des programmes, dont les services d'appui technique, les services administratifs et les services d'exécution et les services d'appui du FNUAP, et 111,1 millions de dollars au titre des dépenses relatives aux services administratifs et aux services d'appui aux programmes, déduction faite des 10,8 millions de dollars portés au crédit du Fonds au titre des services d'appui au programme. Les dépenses relatives aux services administratifs et aux services d'appui aux programmes comprenaient un montant de 57,3 millions de dollars au titre des services d'appui aux programmes des bureaux extérieurs (voir tableau 6).

12. En 1996-1997, les dépenses au titre des projets ont représenté 80,0 % des crédits alloués, contre 79,8 % pour l'exercice biennal précédent. Brièvement, ces dépenses se décomposent comme suit (en millions de dollars des États-Unis) :

Agents d'exécution	Montant	Pourcentage du total
Organismes des Nations Unies	49,7	11,5
Gouvernements	129,0	28,1
FNUAP ^a	195,4	45,3
Organisations non gouvernementales	64,9	15,1
Total	430,9	100,0

^a Les projets exécutés par le FNUAP comprennent une assistance d'une valeur de 72,6 millions de dollars fournie par le Groupe des achats du Fonds au titre de projets gouvernementaux.

En 1996-1997, les dépenses au titre des services d'appui technique ont représenté 92,0 % du budget approuvé. Les dépenses au titre des services administratifs et des services d'appui aux programmes ont représenté 87,6 % des crédits ouverts pour 1996-1997.

Réserve opérationnelle

13. La réserve opérationnelle, créée par le Conseil d'administration en janvier 1973 pour assurer la viabilité financière et l'exécution de son programme, était à l'origine de 20 millions de dollars. À sa trente-huitième session, le Conseil d'administration, dans sa Décision 91/36, a décidé que la réserve opérationnelle devrait être fixée à 20 % du total des recettes au titre des ressources générales pour chaque année du plan de travail du FNUAP et qu'il en réexaminerait le montant tous les deux ans. Au 31 décembre 1997, la réserve opérationnelle s'établissait à 63 millions de dollars. Le montant de la réserve sera examiné en 1998.

Situation de trésorerie

14. Au 31 décembre 1997, les dépôts bancaires en monnaies convertibles et les dépôts à terme s'élevaient à 151,6 millions de dollars, dont 4 millions correspondaient à la réserve pour la construction de locaux sur le terrain, 63 millions correspondaient à des placements de la réserve opérationnelle et 54,7 millions appartenaient à des fonds d'affectation spéciale du FNUAP (voir état II et tableau 7). Les placements indiqués dans l'état II et dans le tableau 7 ont été convertis au taux de change utilisé pour les opérations de l'ONU au 31 décembre 1997.

Fonds d'affectation spéciale

15. Le tableau 6 indique l'état correspondant à l'exercice biennal 1996-1997 des fonds d'affectation spéciale constitués par le Directeur exécutif pour des programmes, des services d'achat et d'autres activités spéciales en matière de population financés sur une base multilatérale et bilatérale. Le solde inutilisé des fonds d'affectation spéciale s'élevait à 23,7 millions de dollars au 1er janvier 1996. Les contributions reçues des gouvernements et d'autres sources en 1996-1997 se chiffraient à 75,7 millions de dollars et le revenu des placements et autres recettes était de 9,7 millions de dollars. Le montant total disponible pour financer les programmes en 1996-1997 était donc de 109,1 millions de dollars. Le montant total des dépenses au titre des programmes, y compris les services d'appui, s'est élevé à 61,2 millions de dollars, ce qui laissait au début de l'année 1998 un solde inutilisé de 47,9 millions de dollars.

II. RAPPORT DU COMITÉ DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Résumé

Le Comité des commissaires aux comptes a vérifié les opérations du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP). Il a examiné les états financiers du FNUAP pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1997 et a fait des études de gestion concernant la gestion de la trésorerie, des biens et des ressources humaines du FNUAP.

Les principales constatations du Comité sont les suivantes :

a) On n'avait pas reçu de rapports de vérification des gouvernements et des organisations non gouvernementales (ONG) concernant des dépenses de programmes d'un montant total de 83,1 millions de dollars. Ces dépenses ont été incluses dans les états financiers du FNUAP, mais en l'absence de rapports de vérification, le Comité ne disposait pas d'éléments suffisants pour pouvoir se faire une opinion à leur sujet. Par conséquent, son opinion ne concerne pas ces dépenses;

b) Le FNUAP n'a pas divulgué dans ses états financiers la valeur des contributions en nature, contrairement à ce que prescrivent les normes comptables du système des Nations Unies;

c) À la fin de 1997, les gouvernements et les ONG détenaient des avances qui au total dépassaient de 18,1 millions de dollars le montant autorisé, lequel correspond aux dépenses d'un trimestre;

d) Le FNUAP n'avait pas d'indicateurs sur l'utilisation des locaux, en particulier pour ce qui est des coûts et des densités d'occupation, indicateurs qui lui permettraient d'analyser les tendances et de faire des comparaisons avec d'autres organisations;

e) Seuls 21 gouvernements ont mis des locaux gratuitement à la disposition du FNUAP, qui n'a pas d'accord avec les pays d'accueil prescrivant que les gouvernements fournissent gratuitement des locaux;

f) L'effectif total des bureaux extérieurs a sensiblement augmenté, tandis que l'effectif du siège est resté à peu près stable. En conséquence, le rapport entre les effectifs du siège et les effectifs du terrain est passé de 1:2,3 en 1992-1993 à 1:3,0 en 1998-1999.

Les recommandations essentielles faites dans le rapport sont que le FNUAP devrait :

a) Appliquer rigoureusement les dispositions du manuel financier selon lesquelles aucune avance ne devrait être consentie tant que les rapports de décaissement n'ont pas été reçus et les avances autorisées devraient être limitées aux dépenses estimatives d'un trimestre;

b) Négocier avec les gouvernements pour qu'ils fournissent des locaux gratuitement ou prennent en charge une partie du coût des locaux;

c) Entreprendre une analyse complète des ressources humaines, et notamment du rapport entre les effectifs du siège et ceux du terrain, pour assurer un équilibre approprié entre la décentralisation et le contrôle et faire en sorte que les bureaux extérieurs puissent disposer d'un appui suffisant.

La liste des principales recommandations du Comité figure au paragraphe 9 du présent rapport.

A. INTRODUCTION

1. Ainsi qu'il y est invité en vertu de la Résolution 74(I) de l'Assemblée générale, en date du 7 décembre 1946, et de l'article XVII du Règlement financier du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), le Comité des commissaires aux comptes a examiné les états financiers du Fonds pour la période allant du 1er janvier 1996 au 31 décembre 1997. Il a procédé à cette vérification conformément à l'article XII du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies et à l'annexe audit règlement, ainsi qu'aux normes usuelles de vérification adoptées par le Groupe de vérificateurs externes des comptes de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Selon ces normes, le Comité est tenu d'organiser et d'effectuer la vérification de manière à pouvoir déterminer avec un degré de certitude raisonnable si les états financiers ne comportent pas des inexactitudes importantes.

2. La vérification a été faite principalement dans le but de permettre au Comité de déterminer si les dépenses enregistrées dans les états financiers pour la période allant du 1er janvier 1996 au 31 décembre 1997 avaient été engagées pour des fins approuvées par les organes directeurs, si les dépenses et les recettes étaient classées et enregistrées conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière et si les états financiers du FNUAP présentent convenablement la situation financière du Fonds au 31 décembre 1997. La vérification a compris une évaluation générale des systèmes financiers et des contrôles internes et une vérification par sondage des livres et autres justificatifs, dans la mesure qu'il jugeait nécessaire pour se former une opinion sur les états financiers. La vérification a été effectuée au siège du FNUAP à New York et dans les bureaux extérieurs en Équateur, en Indonésie, en Ouganda, aux Philippines, au Pérou et en République-Unie de Tanzanie.

3. Outre qu'il a vérifié les comptes et les opérations financières du FNUAP, le Comité a examiné certains points en vertu de l'article 12.5 du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'ONU, notamment l'efficacité des procédures financières, les contrôles financiers internes et, en général, l'administration et la gestion du FNUAP. En 1996-1997, le Comité a examiné la gestion de la trésorerie, des biens et des ressources humaines du Fonds.

4. Comme par le passé, le Comité a continué de rendre compte des résultats d'audits spécifiques dans des lettres de gestion contenant des observations détaillées et des recommandations à l'intention de l'administration.

5. Le présent rapport vise des points qui, selon le Comité, devraient être portés à l'attention de l'Assemblée générale. Les observations et conclusions du Comité ont été examinées avec l'administration dont le point de vue, lorsqu'il y avait lieu, a été indiqué dans le présent rapport.

6. Les principales recommandations du Comité figurent au paragraphe 9 et les constatations détaillées sont récapitulées dans les paragraphes 10 à 100.

1. Recommandations antérieures qui n'ont pas été complètement appliquées

7. Conformément à la section A, paragraphe 7, de la Résolution 51/225 de l'Assemblée générale, en date du 3 avril 1997, le Comité a signalé séparément ci-après les recommandations qui ont été faites dans son rapport relatif aux exercices 1992-1993 et antérieurs et qui n'ont pas été intégralement mises en oeuvre par l'administration :

a) Dans son rapport sur l'exercice biennal 1990-1991, le Comité a recommandé que le Manuel des politiques et procédures soit mis à jour sans tarder. Le Comité a fait des observations sur cette carence à plusieurs reprises depuis 1985, mais la mise à jour s'est faite très lentement. Une équipe spéciale créée en octobre 1996 a publié une grande partie du manuel en novembre 1997, mais celui-ci n'est encore achevé qu'à 80 %. Le FNUAP a dit au Comité que le retard était dû au fait que la mise à jour du manuel coïncidait avec une révision en profondeur de tout le processus de programmation du FNUAP.

b) Dans son rapport sur l'exercice biennal 1992-1993, le Comité a recommandé que toutes les demandes d'achat passent par le Groupe des achats. En 1996-1997, le Comité a constaté que la Division de l'information et des relations extérieures du Fonds s'était adressée à des cabinets de conseil directement sans passer par le Groupe des achats. Dans un cas, un seul cabinet de conseil a officiellement présenté une offre à la Division et le Comité de révision des contrats a donné une approbation limitée à une première étape chiffrée à 24 900 dollars, et a déclaré que les étapes ultérieures, dont le coût estimatif était de 65 000 dollars, devraient faire l'objet d'un appel d'offres et respecter les procédures appropriées. Dans un autre cas, la Division avait accepté de payer une entreprise 33 260 dollars pour produire une publication. L'entreprise sélectionnée était celle qui avait soumis l'offre la plus élevée pour le contrat, l'offre la moins disante étant de 28 800 dollars. Le Comité de révision des contrats a approuvé le contrat a posteriori. Le Comité déplore ce non-respect de sa recommandation selon laquelle tous les marchés de ce type devraient passer par le Groupe des achats. Le FNUAP a fait savoir au Comité que l'administration avait rappelé à la Division la nécessité de respecter pleinement les procédures d'achat.

8. Conformément à la Résolution 48/216 B de l'Assemblée générale, en date du 23 décembre 1993, le Comité a aussi examiné les mesures prises par l'administration pour donner suite aux recommandations faites dans son rapport sur l'exercice biennal 1994-1995. Les mesures prises et les observations du Comité sont récapitulées dans l'annexe du présent rapport.

2. Principales recommandations

9. Le Comité recommande que le FNUAP :

a) Indique la valeur des contributions en nature dans une note relative aux états financiers (par. 17) ;

- b) Établit des procédures pour tenir un compte exact du matériel durable des projets détenus par les gouvernements et les ONG et indique la valeur du stock dans une note relative aux états financiers (par. 21);
- c) Cherche à modifier le règlement financier pour faire en sorte que les pertes de change autres que celles qui concernent les contributions volontaires soient imputées sur les dépenses, conformément à la pratique adoptée par le siège de l'ONU (par. 24);
- d) Accélère la communication des rapports de décaissement non reçus pour les projets exécutés par les gouvernements et les ONG (par. 36);
- e) Applique rigoureusement la disposition du Manuel financier selon laquelle il convient de ne pas faire d'avance tant que les rapports de décaissement n'ont pas été reçus et de limiter les avances au montant des dépenses estimatives pour un trimestre (par. 36);
- f) Négocie avec les gouvernements pour qu'ils fournissent des locaux gratuitement ou prennent en charge une partie des dépenses afférentes aux locaux (par. 65);
- g) Fasse en sorte que l'accord type sur les services communs comprenne des objectifs de prestations et des normes de qualité des services (par. 77);
- h) Fasse un examen détaillé des questions de personnel et notamment du rapport entre les effectifs du siège et ceux des bureaux extérieurs, pour assurer un équilibre approprié entre la décentralisation et le contrôle et faire en sorte que les bureaux extérieurs disposent d'un appui suffisant (par. 84);
- i) Mette au point des mesures de la charge de travail plus précises, adaptées à tout l'éventail des tâches à entreprendre, pour faire en sorte que les effectifs des services généraux correspondent aux besoins (par. 87);
- j) Établit des critères pour la charge de travail et des mesures pour déterminer plus précisément le nombre d'administrateurs nécessaires (par. 88);
- k) Vérifie que tous les systèmes soient adaptés au passage à l'an 2000, en prévoyant des délais suffisants pour remédier à toute carence (par. 99).

B. QUESTIONS FINANCIÈRES

1. Dépenses de programme des agents d'exécution

10. Le FNUAP a inclus dans ses états financiers des renseignements détaillés sur les dépenses engagées pour son compte par des agents d'exécution - organismes des Nations Unies, gouvernements et ONG. Ces informations proviennent des états de dépenses présentés par les agents d'exécution, états qui doivent être accompagnés d'attestations de vérification établies par les vérificateurs externes des agents d'exécution intéressés. Au cours de l'exercice 1996-1997, les dépenses de programme engagées par les agents d'exécution dans le cadre de cet arrangement se sont élevées à 271,8 millions de dollars, comme indiqué au tableau 1.

Tableau 1

Dépenses de programme des agents d'exécution, 1996-1997

(En millions de dollars des États-Unis)

Agents d'exécution	Coûts des projets	Dépenses d'appui technique	Coûts des services administratifs et d'exécution	Total	Dépenses vérifiées	En pourcentage
Organismes des Nations Unies (hors FNUAP)	49,7	30,8	2,9	83,4	83,4	100,0
Gouvernements	120,9	--	--	120,9	72,6	60,1
Organisations non gouvernementales	64,9	0,3	2,4	67,6	32,7	48,5
Total (hors FNUAP)	235,5	31,1	5,3	271,9	188,7	69,5

11. Le Comité s'appuie sur les travaux d'autres vérificateurs externes, étayés par des attestations de vérification ou de lettres de fiabilité, pour s'assurer que les avances aux agents d'exécution et aux gouvernements indiquées dans les états financiers du FNUAP ont bien servi à financer des projets du Fonds.

12. Au moment où le Comité a mis la dernière main à son rapport, le montant total des dépenses de programme pour lesquelles les gouvernements ou les ONG n'avaient toujours pas remis d'attestations de vérification s'élevait à 83,1 millions de dollars. Ces dépenses figurent dans les états financiers du FNUAP, mais en l'absence d'attestation, le Comité ne disposait pas des justificatifs nécessaires pour exprimer une opinion à leur sujet. Il a donc formulé une restriction à l'effet d'exclure ces dépenses du champ de son opinion.

13. Le tableau 2 récapitule, à la date à laquelle le Comité a mis la dernière main à son rapport, les rapports de vérification reçus pour les dépenses engagées par les gouvernements et les ONG au cours des trois derniers exercices biennaux.

Tableau 2

Vérification des dépenses de programme engagées par les gouvernements et les ONG, 1990-1995

(En millions de dollars des États-Unis)

Agents d'exécution	1990-1991			1992-1993			1994-1995		
	Dépenses	Vérifiées	En pourcentage	Dépenses	Vérifiées	En pourcentage	Dépenses	Vérifiées	En pourcentage
Gouvernements	67,5	46,9	69,5	48,7	42,2	86,7	101,1	77,5	76,7
ONG	42,4	38,5	90,7	41,6	40,0	96,0	66,9	41,7	62,3

Le tableau 2 montre que la plupart des rapports de vérification finissent par être reçus. Par exemple, pour l'exercice biennal 1992-1993, le FNUAP a reçu des

rapports de vérification couvrant 96 % des dépenses des ONG et 87 % des dépenses des gouvernements.

14. Le FNUAP a, en consultation avec le Comité des commissaires aux comptes, élaboré une stratégie pour élargir le champ couvert par les vérifications et obtenir plus rapidement les rapports de vérification, stratégie qui implique que chaque bureau de pays établisse un plan annuel de vérifications donnant la priorité aux projets d'un montant élevé et à haut risque, suive l'exécution de ce plan et examine la qualité des rapports de vérification.

2. Normes comptables du système des Nations Unies

15. Le Comité a examiné dans quelle mesure les états financiers du FNUAP pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1997 se conforment aux normes comptables du système des Nations Unies. Cette évaluation a montré que, sauf en ce qui concerne l'indication de la valeur des contributions en nature, la présentation des états financiers est généralement conforme aux normes.

16. Les normes comptables du système des Nations Unies disposent que les contributions volontaires en nature d'une valeur importante, qui peuvent être utilisées dans les activités ordinaires du programme d'une organisation, doivent être indiquées dans les états financiers de l'Organisation. Vingt et un gouvernements ont fourni des locaux gratuitement au FNUAP, mais la valeur locative de ces locaux n'a pas été indiquée dans les états financiers du FNUAP. Le Comité a estimé cette valeur locative à quelque 700 000 dollars pour l'exercice biennal.

17. Le Comité recommande que le FNUAP indique la valeur des contributions en nature dans une note relative aux états financiers.

3. Fonds d'affectation spéciale

18. Au 31 décembre 1997, deux des fonds d'affectation spéciale du FNUAP avaient un solde négatif d'un montant total de 155 000 dollars (tableau 6). En vertu de l'article 5.2 du Règlement financier du FNUAP, aucune activité financée par un fonds d'affectation spéciale ne peut être lancée tant que son financement intégral n'est pas assuré. Le Comité a constaté que dans un cas une ONG avait engagé des dépenses pour un projet pour lequel le financement n'était pas assuré car ce projet devait être clos. En conséquence, le FNUAP a dû demander au donateur des fonds additionnels pour couvrir ces dépenses. Dans le second cas, l'agent d'exécution avait engagé 153 000 dollars avant que les fonds aient été reçus des donateurs. Le FNUAP prévoit de coordonner les renseignements sur les recettes des fonds d'affectation spéciale, les contributions reçues et les dépenses envisagées, de façon que les dépenses ne soient pas engagées avant que les fonds ne soient reçus. Le Comité examinera les progrès accomplis par le FNUAP dans la mise en oeuvre de ce nouveau système de contrôle.

4. Inventaire des biens durables

19. Le FNUAP a estimé à 2,8 millions et 6,2 millions de dollars respectivement la valeur au 31 décembre 1997 des biens durables du siège et des bureaux extérieurs. Le Comité note avec satisfaction que des inventaires satisfaisants ont été reçus de tous les bureaux extérieurs sauf un, alors que dans l'exercice biennal précédent 15 bureaux extérieurs n'avaient pas fournis de rapports

d'inventaire. Néanmoins, le Comité a constaté qu'il y avait toujours des carences dans la tenue des inventaires des bureaux extérieurs, notamment le fait qu'ils n'étaient pas à jour et que leur solde n'était pas régulièrement vérifié par un inventaire physique des biens durables. Le Comité a appelé l'attention sur cette question dans son rapport pour 1994-1995 et note avec préoccupation qu'il n'y a guère eu d'amélioration. Il considère que le FNUAP devrait sensibiliser davantage les bureaux extérieurs à leurs responsabilités en ce qui concerne l'inventaire des biens durables.

20. Pour ce qui est des biens durables détenus par des gouvernements et des ONG pour des projets financés par le FNUAP, la section 10209 du Manuel financier du Fonds prescrit que les gouvernements et les ONG communiquent aux représentants du FNUAP un rapport annuel sur les biens durables dans les 90 jours qui suivent la fin de l'année. Le Bureau de l'audit et des études de performance a appelé l'attention sur le fait que nombre d'ONG et de gouvernements ne présentaient pas d'inventaire pour les projets, que les inventaires communiqués comportaient des inexactitudes et que les représentants n'enquêtaient pas sur les divergences. Le Fonds a informé le Comité que dans la nouvelle section du Manuel des politiques et des procédures concernant l'administration et la programmation, il souligne l'importance de la tenue d'un inventaire précis des biens durables correspondant aux projets.

21. Le Comité recommande que le FNUAP établisse des procédures pour tenir un inventaire précis des biens durables correspondant aux projets détenus par les gouvernements et les ONG et indique la valeur de l'inventaire dans une note relative aux états financiers.

5. Réserve pour les locaux des bureaux extérieurs

22. En 1991, le Conseil d'administration a approuvé la création d'une réserve pour les locaux des bureaux extérieurs qui devait servir à financer la part du FNUAP dans les coûts de construction de locaux communs. En 1994, le FNUAP a avancé 1 million de dollars tirés sur cette réserve pour financer la construction de locaux du PNUD. Le FNUAP ne n'est pas encore mis d'accord avec le PNUD sur ce que serait sa part définitive des coûts et sur ce qui restait à payer. Il a informé le Comité que cette question restait en suspens jusqu'à la fin de la vérification des comptes du PNUD et la présentation d'autres rapports de contrôle sur la question.

6. Dépenses diverses

23. Le solde net des recettes/dépenses diverses, qui était de 5,2 millions de dollars en 1994-1995, est devenu déficitaire de 1,9 million de dollars en 1996-1997. Cela s'explique principalement par le fait que le chiffre de 1994-1995 comprenait un gain de change net de 1,1 million de dollars, tandis que celui relatif à l'exercice 1996-1997 comprenait une perte de change nette de 4,5 millions de dollars. Le Comité estime que le FNUAP devrait présenter la situation de façon plus transparente dans les états financiers et que, sauf pour ce qui est des pertes de change sur les contributions volontaires, toutes les autres pertes de change devraient être imputées sur les dépenses plutôt que déduites des recettes diverses. Le Comité admet que les pertes de change correspondant aux contributions volontaires peuvent être déduites des recettes.

24. Le Comité recommande que le Règlement financier du FNUAP soit modifié pour exiger que les pertes de change autres que celles correspondant aux contributions volontaires soient imputées sur les dépenses, comme il est suggéré au paragraphe 29 des normes comptables du système des Nations Unies (A/48/530, annexe) et conformément à la pratique adoptée par le siège de l'ONU.

7. Avances pour les voyages

25. Le montant des avances non réglées sur les frais de voyage au 31 décembre 1997 était de 178 000 dollars pour le personnel et 146 400 dollars pour les consultants. Au 31 décembre 1995, les chiffres correspondant étaient de 118 400 dollars et 91 000 dollars. Par conséquent, les avances non réglées ont augmenté respectivement de 50 % et de 60 % entre les deux exercices biennaux. Le Comité a noté que 18 des avances faites au personnel, pour un montant total de 24 213 dollars, et 92 des avances faites aux consultants, pour un montant total de 85 364 dollars, n'avaient pas été réglées depuis 1996. En outre, huit membres du personnel avaient entre trois et cinq avances non réglées. Cinq soldes négatifs pour le personnel, d'un montant total de 3 278 dollars, et 18 soldes négatifs pour les consultants, d'un montant de 29 167 dollars, ont été déduits du total des avances non réglées.

26. Le Comité recommande que le FNUAP prenne des mesures pour recouvrer les avances pour les voyages qui n'ont pas été réglées dans les délais, y compris, s'il y a lieu, en les déduisant des traitements lorsque la demande de remboursement des frais de voyage n'a pas été présentée dans les deux semaines qui suivent le voyage, comme le prescrit le règlement du FNUAP.

8. Inscription des pertes de numéraire, d'effets à recevoir et de biens au compte des profits et pertes et versements à titre gracieux

27. Le FNUAP a signalé des pertes de numéraire, de fournitures et d'autres biens d'un montant total de 80 665 dollars. Ces pertes comprenaient des pertes de biens appartenant à des bureaux extérieurs d'une valeur estimée à 32 267 dollars qui sont dues aux troubles politiques survenus dans les pays concernés. En outre, le Comité a constaté la perte de deux véhicules et d'une motocyclette, d'une valeur totale de 36 981 dollars, qui avaient été affectés à un projet. Le FNUAP avait cru à tort qu'il n'était pas nécessaire de signaler au Comité les pertes d'équipements affectés à des projets. Il a assuré le Comité qu'il signalerait désormais toutes ces pertes dans son rapport au Comité. Il n'y a pas eu de versement à titre gracieux durant la période.

C. QUESTIONS RELATIVES À LA GESTION

1. Gestion de trésorerie

Introduction

28. La position de trésorerie du FNUAP est précaire : par exemple, en 1996 le Fonds avait reçu des engagements de contributions aux ressources générales pour un montant de 302 millions de dollars, mais au 31 décembre 1996 il n'avait reçu que 232 millions de dollars pour couvrir 300 millions de dollars de dépenses. Une grande partie du solde a été réglée en 1997, mais ce déficit de 70 millions de dollars en 1996 a causé d'importants problèmes de trésorerie durant l'année.

À la suite des observations antérieures du Comité et malgré les efforts déterminés déployés par le FNUAP, le déficit à la fin de 1997 se chiffrait à 21 millions de dollars, contre 630 000 dollars à la fin de 1995. Au 31 décembre 1997, les placements du FNUAP se montaient à 151 millions de dollars.

29. Le Comité des commissaires aux comptes a examiné les procédures de gestion de trésorerie du FNUAP pour vérifier si celui-ci :

- a) Limitait autant que possible le niveau des avances;
- b) Réexaminait la nécessité de constituer des réserves et le niveau de ces réserves;
- c) Maximisait le rendement des placements tout en conservant suffisamment de souplesse pour répondre aux besoins;
- d) Recouvrait ses recettes sans retard.

Avances

30. En vertu de l'article 114.7 du Règlement financier du FNUAP, le niveau des avances est actuellement limité aux dépenses d'un trimestre et la section 1036 du Manuel financier du Fonds prévoit qu'il ne faut pas faire d'avances trimestrielles tant que les comptes du trimestre précédent n'ont pas été reçus. En outre, pour décider du montant de la prochaine avance, il faut tenir compte de toute avance non encore dépensée. Les bureaux extérieurs sont tenus de vérifier la justification de la demande de financement et sa compatibilité avec le plan de travail annuel approuvé pour le projet.

31. Le tableau 3 indique le niveau à la fin de février 1998 des avances non dépensées pour 1997 en ce qui concerne les projets exécutés par des gouvernements et des ONG. Ce tableau indique que :

- a) En ce qui concerne les gouvernements, 74 gouvernements détenaient des avances d'un montant total de 18,0 millions de dollars, ce qui dépassait de 11,4 millions de dollars les dépenses trimestrielles;
- b) En ce qui concerne les projets exécutés par des ONG, 244 projets d'ONG détenaient des avances d'un montant total de 9,4 millions de dollars, ce qui dépasse de 7,7 millions de dollars les dépenses trimestrielles.

Tableau 3

Avances non dépensées à la fin de 1997
(montant établi à la fin de février 1998)

(En millions de dollars des États-Unis)

Agents d'exécution	Avances (1)	Dépenses (2)	Avances non dépensées (3)	Dépenses trimestrielles (4)	Excédent des avances par rapport aux dépenses trimestrielles (3-4)
74 gouvernements détenant des avances excessives	44,6	26,6	18,0	6,6	11,4
32 gouvernements détenant des avances inférieures à un trimestre de dépenses	21,9	20,2	1,7	5,0	(3,3)
5 gouvernements ayant un solde de clôture négatif	0,1	0,2	(0,1)	0	(0,1)
111 gouvernements	66,6	47,0	19,6	11,6	8,0
244 projets d'ONG détenant des avances excessives	16,2	6,8	9,4	1,7	7,7
109 projets d'ONG détenant des avances inférieures aux dépenses trimestrielles	20,9	19,1	1,8	4,8	(3,0)
58 projets d'ONG ayant un solde de clôture négatif	3,7	5,8	(2,1)	1,4	(3,5)
411 projets d'ONG	40,8	31,7	9,1	7,9	1,2

32. Le Comité a examiné en détail les comptes du fonds de financement des projets pour les 74 pays et les 244 projets d'ONG pour lesquels les avances dépassaient les dépenses trimestrielles indiquées. Il a constaté que :

a) En ce qui concerne les gouvernements, 11 pays ayant des avances non dépensées d'un montant total de 0,7 million de dollars, n'avaient communiqué aucun rapport de décaissement trimestriel pour l'année 1997.

Les 63 autres pays exécutaient au total 621 projets. Pour 276 de ces projets, pour lesquels les avances non dépensées se montaient au total à 4,4 millions de dollars, aucun rapport de décaissement trimestriel n'avait été reçu pour 1997. Pour 147 autres projets exécutés par ces mêmes pays, pour lesquels les avances non dépensées totalisaient 4,7 millions de dollars, les rapports de décaissement pour 1997 étaient incomplets.

b) En ce qui concerne les projets exécutés par des ONG, sur les 244 projets exécutés par des ONG pour lesquels les avances non dépensées dépassaient les dépenses trimestrielles, le Comité a constaté que 110 projets, pour lesquels les avances non dépensées totalisaient 1,8 million de dollars, aucun rapport de

décaissement n'avait été communiqué pour 1997 et pour 59 projets, pour lesquels des avances totalisaient 3,6 millions de dollars, les rapports de décaissement pour 1997 étaient incomplets.

33. Le Comité a constaté que le niveau des avances non dépensées et le niveau des avances dépassant les dépenses trimestrielles avaient augmenté par rapport à 1996. En ce qui concerne les gouvernements, le montant net des avances non dépensées atteignait 19,6 millions de dollars à la fin de 1997, soit plus du double du total pour 1996 (9 millions de dollars); pour les projets exécutés par des ONG, le montant net de 9,1 millions de dollars correspondant aux avances non dépensées représentait 37 % de plus que le montant correspondant pour 1996, soit 6,7 millions de dollars. Pour les gouvernements, les avances dépassant le montant des dépenses trimestrielles atteignait 11,4 millions de dollars à la fin de 1997, soit plus du double du chiffre correspondant pour 1996 qui était de 5,6 millions de dollars; dans le cas des ONG, les avances dépassaient de 7,7 millions de dollars les dépenses trimestrielles, soit 11 % de plus qu'en 1996 (6,9 millions de dollars). Le Comité considère que si le FNUAP respectait la politique consistant à limiter le niveau des avances à l'équivalent des dépenses trimestrielles, il pourrait réduire ses besoins de trésorerie d'environ 7 millions de dollars.

34. Le FNUAP a recherché les raisons pour lesquelles les avances non dépensées avaient augmenté depuis 1996 et a conclu que la majeure partie de l'augmentation pouvait être imputée à une région et en particulier à deux pays. Par le passé, ces deux pays exécutaient les projets du FNUAP en se faisant rembourser a posteriori, mais en 1997 ils ont demandé des avances. À la fin de 1997, ils détenaient environ 1,3 million de dollars d'avances non dépensées, alors qu'à la fin de 1996 le FNUAP leur devait 3 millions de dollars.

35. Le FNUAP surveille les avances mais ne demande aux représentants de n'intervenir qu'après des gouvernements qui détiennent d'importantes avances non dépensées et qui n'ont pas communiqué leur rapport de décaissement. En réponse aux observations antérieures du Comité, le FNUAP a accepté de revoir ses pratiques et procédures à l'échelle de l'ensemble du Fonds et de mettre au point une méthode efficace pour gérer le décaissement des fonds. Entre-temps, il continuera d'intervenir auprès des bureaux des pays pour obtenir les rapports de décaissement non communiqués et ramener à un niveau raisonnable le solde des avances consenties aux agents d'exécution.

36. Le Comité recommande que le FNUAP :

a) Accélère la communication des rapports de décaissement de façon à pouvoir mieux contrôler le niveau des avances non dépensées;

b) Applique strictement la disposition du Manuel financier selon laquelle il convient de ne pas faire d'avances tant que les rapports de décaissement ne sont pas communiqués;

c) Limite le niveau des avances à l'équivalent des dépenses trimestrielles estimatives.

Intérêts sur les avances

37. La section 10207, sous-section 5, du Manuel financier du FNUAP prévoit que les gouvernements qui reçoivent des avances ne sont pas censés percevoir des intérêts sur ces ressources fournies par le Fonds. Si le gouvernement perçoit des intérêts sur les avances, il est tenu de les restituer au FNUAP chaque année. À la fin de février 1998, 15 gouvernements avaient déclaré un total de 52 508 dollars d'intérêts acquis en 1997 sur les avances consenties par le FNUAP. En outre, les avances consenties par le FNUAP aux ONG avaient rapporté 34 813 dollars. Ce montant total de 87 321 dollars est beaucoup plus élevé que le montant de 14 516 dollars déclaré au titre des intérêts obtenus sur les avances en 1996. Vu le niveau élevé des avances consenties aux gouvernements et aux ONG, le Comité considère que le Fonds devrait récupérer davantage d'intérêts. Par exemple, si l'on ne prend en considération que les avances aux ONG et aux gouvernements qui dépassent les dépenses trimestrielles prévues et si l'on se base sur un taux d'intérêt moyen de 5,5 %, le Conseil estime que le FNUAP a perdu quelque 480 000 dollars d'intérêts, sans compter l'éventuel manque à gagner correspondant aux pays et ONG qui n'ont pas communiqué des rapports de décaissement complets pour 1996 et 1997.

38. Le Comité recommande que, chaque fois que c'est possible, le FNUAP exige que les gouvernements et les ONG ouvrent un compte bancaire distinct pour chaque projet afin de faciliter la restitution au FNUAP des intérêts acquis sur les fonds destinés aux projets.

Clôture des projets

39. En vertu de la section 10312 du Manuel financier du FNUAP, il incombe au gouvernement, en sa qualité d'agent d'exécution, de notifier aux représentants du FNUAP la clôture financière des projets. En outre, les représentants du FNUAP et la division compétente du siège devraient suivre l'état des projets et prendre des mesures pour les clore lorsqu'il y a lieu.

40. Le Comité a constaté qu'à la fin de février 1998, il y avait 220 projets exécutés par les gouvernements et commencés avant 1993 pour lesquels il subsistait un solde alors qu'aucune dépense n'avait été signalée en 1997. Le total des avances non décaissées pour ces projets était de 2,8 millions de dollars, ce qui, après déduction des 0,6 million de dollars dus aux gouvernements par le FNUAP pour ces projets, représentait un solde net de 2,2 millions de dollars dus au FNUAP. Quatorze pays avaient ainsi cinq projets en sommeil ou davantage.

41. Dans le cas des projets exécutés par des ONG, 60 projets entrepris en 1993 ou avant détenaient toujours un solde non dépensé, alors qu'aucune dépense n'avait été signalée en 1997. Ces projets représentaient 0,7 million de dollars d'avances non dépensées. Le Comité considère qu'il convient d'examiner ces projets et de les clore s'il y a lieu.

42. Le FNUAP a informé le Comité qu'il avait publié une circulaire précisant les procédures à employer pour déterminer quels étaient les projets achevés et pour les clore, et qu'il avait aussi réviser le Manuel financier pour donner aux bureaux extérieurs des directives claires sur la clôture des projets; en 1997, le FNUAP avait clos 400 projets.

43. Le Comité recommande que le FNUAP examine périodiquement tous les projets en sommeil et prenne rapidement des mesures pour clore ceux qui sont achevés. Cela aidera à réaffecter les soldes inutilisés aux projets en cours.

Réserve opérationnelle

44. Le Conseil d'administration a créé la réserve opérationnelle en janvier 1973 pour garantir la viabilité financière et l'intégrité du programme de financement du FNUAP. En 1991, le Conseil a décidé que le niveau de la réserve devrait être de 63 millions de dollars, ce qui représentait 20 % des contributions volontaires attendues. À la fin de 1996, le Fonds a à nouveau examiné le niveau de la réserve opérationnelle et décidé qu'aucune modification n'était nécessaire.

45. En vertu du Règlement financier du FNUAP, la réserve opérationnelle peut être employée pour couvrir les fluctuations à la baisse ou les déficits de ressources, les difficultés de trésorerie, l'accroissement des coûts effectifs par rapport aux estimations ou les fluctuations dans l'exécution et d'autres imprévus entraînant une perte de ressources pour lesquelles le FNUAP avait pris des engagements de programmation. En 1996, le FNUAP a prélevé 20 millions de dollars sur la réserve opérationnelle pour financer des activités générales, en attendant les contributions annoncées par les gouvernements. Le solde de la réserve s'établissait à 43 millions de dollars au 31 décembre 1996. Toutefois, le FNUAP a pu reconstituer la réserve jusqu'à concurrence de 63 millions de dollars lorsque les contributions attendues ont été reçues au début de 1997.

46. En vertu de l'article 12.2 a) du Règlement financier du FNUAP, la réserve doit être détenue sous forme d'actifs liquides irrévocables et disponibles à brève échéance. Au début de 1997, le FNUAP a demandé au PNUD s'il serait possible d'investir sa réserve opérationnelle à plus long terme (18 mois ou davantage) pour accroître son rendement. Après avoir examiné les prévisions de trésorerie et tenant compte de la possibilité que certains donateurs ne versent pas leurs contributions à temps, le PNUD a recommandé que le FNUAP replace les placements venus à échéance pour une période de trois à six mois afin de garantir sa liquidité et de respecter le Règlement financier.

47. Le Comité a noté avec satisfaction que le FNUAP suivait de près le niveau de la réserve. Il considère que, vu que la réserve doit servir à se prémunir contre des risques à court terme, il convient de continuer de la placer sous forme d'instruments très liquides.

Placements

48. Les intérêts perçus par le FNUAP sur ses placements ont représenté quelque 7 millions de dollars en 1996 et 7,5 millions de dollars en 1997. Au 31 décembre 1997, les placements du FNUAP se montaient à 151,6 millions de dollars. L'origine de ces placements était la suivante (en millions de dollars des États-Unis) :

Réserve opérationnelle	63,00
Réserve pour les locaux des bureaux extérieurs	4,00
Partage des coûts	0,38
Fonds d'affectation spéciale	39,70
Ressources générales	29,51
Ressources générales (fonds d'affectation spéciale)	15,00
Total	151,59

49. Ces fonds étaient placés en dépôts à court terme (97,5 millions de dollars), en obligations (53,7 millions de dollars) qui sont des placements à plus long terme et sur des comptes à vue (0,4 million de dollars) pour les fonds immédiatement disponibles. La répartition entre ces différentes catégories de placement est déterminée par le FNUAP sur les conseils du PNUD qui gère les placements pour le compte du Fonds. Le FNUAP et le PNUD examinent régulièrement la situation des fonds du FNUAP pour assurer une gestion efficace de la trésorerie et des placements.

50. Le Comité a noté avec satisfaction que depuis octobre 1996 le FNUAP établit des prévisions mensuelles de trésorerie qui sont examinées avec le PNUD et qui servent de base pour les décisions du FNUAP en matière de placements et de financements. Toutefois, l'utilité de ces états pour prévoir les besoins de trésorerie est limitée par les incertitudes qui entourent la date à laquelle les contributions seront perçues et par le manque d'information actuellement disponible sur le profil probable des dépenses d'achat, qui actuellement représentent environ 35 millions de dollars par an. Le Comité suggère que le FNUAP établisse un profil mensuel des dépenses d'achat prévues, qui devrait être mis à jour et intégré dans les prévisions de trésorerie de manière à fournir une analyse plus précise.

2. Gestion des biens immobiliers

Introduction

51. En 1996-1997, le FNUAP a dépensé 6,9 millions de dollars en loyers pour son siège, pour les bureaux de huit équipes d'appui aux pays et pour 94 bureaux extérieurs, ainsi que 2,45 millions de dollars pour des dépenses liées aux locaux, comme l'entretien, le gardiennage et le nettoyage.

52. Le Secrétaire général de l'ONU a demandé que soient conclus des arrangements pour des locaux communs au niveau des pays pour tous les fonds et programmes des Nations Unies et des accords de services communs au niveau des pays. En conséquence, il a créé une Équipe spéciale des Nations Unies sur les services communs, y compris la gestion des locaux communs.

53. Le Sous-Groupe des locaux et des services communs du Groupe des organismes de développement des Nations Unies est responsable de la supervision de chaque projet concernant des locaux communs, y compris la planification, la conception, le financement, la construction et la gestion. Son mandat prévoit notamment qu'il doit faire des recommandations sur les besoins actuels et futurs de construction ou de rénovation, en tenant compte des contraintes budgétaires et des avantages découlant du partage de locaux communs. Le Sous-Groupe a conclu un contrat avec une société internationale de gestion immobilière pour élaborer une méthode commune pour les locaux, notamment pour la projection des besoins combinés des fonds et programmes des Nations Unies dans les pays, pour l'analyse

coût-utilité, pour la gestion des locaux et services communs et pour la répartition des coûts.

54. Le Comité a examiné les méthodes de gestion des locaux du FNUAP pour voir s'il avait :

- a) Utilisé la façon la moins coûteuse d'obtenir les locaux dont il avait besoin;
- b) Géré ses dépenses liées aux locaux de façon économique et rentable;
- c) Négocié des arrangements équitables de partage des coûts.

Base de données

55. Pour son siège, le FNUAP avait le détail des locaux et de l'espace disponible mais pas de taux d'occupation globaux ni de prévision des besoins futurs. En 1997, il a commencé à recueillir des données détaillées sur les locaux des bureaux extérieurs, notamment une copie des baux, le coût, la durée de jouissance, la taille, l'état et le taux d'occupation.

56. Tant que tous ces renseignements ne sont pas disponibles, le FNUAP ne peut pas surveiller les frais de locaux, par exemple en analysant les tendances ou en calculant des coûts unitaires, afin de faire des comparaisons entre différents bureaux extérieurs. Toutefois, le Comité a noté avec satisfaction que le FNUAP avait, de concert avec le Sous-Groupe des locaux et des services communs, acheté un logiciel qui devrait l'aider à gérer ses locaux de façon plus efficace et plus productive. Ce logiciel est conçu pour faciliter l'enregistrement des surfaces de bureaux, la planification spatiale et l'utilisation efficace des superficies, l'enregistrement de l'emplacement de tous les membres du personnel et la planification et l'exécution des déménagements et des modifications.

Réponses aux besoins en locaux

57. Les 264 membres du personnel actuellement employés au siège du FNUAP occupent 77 349 pieds carrés de plancher pour lesquels le montant du loyer versé en 1996-1997 était de 3,2 millions de dollars. Les huit bureaux régionaux de l'Équipe d'appui aux pays employaient 216 fonctionnaires dans des locaux pour lesquels le loyer versé en 1996-1997 était de 1 million de dollars. Les bureaux extérieurs répartis dans 94 pays, occupés par 661 fonctionnaires, ont coûté 2,7 millions de dollars de loyers en 1996-1997. Le FNUAP n'avait aucune information sur la superficie occupée par l'Équipe d'appui aux pays et les bureaux extérieurs.

58. Le Comité a noté avec satisfaction que le FNUAP avait défini clairement les rôles et responsabilités de son personnel en ce qui concerne la gestion des biens immobiliers et qu'il avait mis en place un système pour attribuer les surfaces de bureaux en fonction des besoins. En outre, le Comité considère que le nouveau système de gestion informatique améliorera la gestion des locaux du FNUAP. Toutefois, le Comité recommande que le FNUAP renforce son système de gestion des locaux pour intégrer le coût des locaux dans le système global de planification et de gestion des ressources, et qu'il établisse des objectifs clairs pour les mesures concernant la gestion des locaux.

Siège

59. En 1995 le FNUAP a fait appel à une entreprise spécialisée pour renégocier le bail de son siège. La superficie louée a été fondée sur les surfaces occupées durant les dix années précédentes. Le FNUAP a informé le Comité que ce bail avait été conclu après un examen approfondi de plusieurs scénarios concernant l'emplacement des locaux et la durée du bail. En outre, le FNUAP a fait un audit du bail, qui a coûté 10 000 dollars, et a permis d'obtenir un rabais d'environ 150 000 dollars des propriétaires. Dans ses négociations pour un bail de cinq ans allant de 1996 à 2000, le FNUAP a obtenu une baisse notable par rapport au loyer payé en 1994-1995 (voir tableau 4).

Tableau 4

Loyer du siège du FNUAP

Année	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000
Loyer brut total (en millions de dollars)	3,26	3,45	1,48	1,70	1,80	1,92	2,04
Loyer brut par pied carré (en dollars)	42,18	48,09	19,82	22,71	24,12	25,63	27,23

60. Le FNUAP reconnaît l'importance des projections de personnel à moyen et à long termes pour prévoir les besoins futurs en locaux et a informé le Comité qu'il mettrait l'accent sur ce critère essentiel pour prendre une décision concernant les locaux du siège à long terme.

61. Au moment de la vérification faite par le Comité, le FNUAP n'avait pas fait d'examen périodique de l'utilisation des surfaces ni de vérification des taux d'occupation. Il a depuis informé le Comité qu'il avait entrepris un examen de l'utilisation des surfaces à la suite de l'observation du Comité, ce qui l'avait conduit à utiliser plus efficacement les espaces libres. En outre, il a évalué l'impact de l'utilisation actuelle de l'espace sur l'efficacité opérationnelle et a élaborer un plan pour rationaliser l'utilisation des surfaces à tous les étages. Il pensait que le déménagement faciliterait l'amélioration de la gestion et conduirait à une disposition plus rationnelle et plus cohérente des bureaux.

62. Le FNUAP n'a pas d'indicateurs d'utilisation des locaux, en particulier pour ce qui est des coûts et des densités, qui lui permettraient d'analyser les tendances et de faire des comparaisons avec d'autres organisations. Par exemple, il pourrait mettre au point des indicateurs pour suivre le coût par mètre carré de bureau, le coût par membre du personnel, la surface moyenne occupée par membre du personnel et le rapport entre les surfaces utiles et les surfaces communes. Ces indicateurs pourraient aussi permettre de faire des comparaisons entre les différents services du FNUAP et de déceler des anomalies dans l'utilisation des surfaces.

Bureaux extérieurs

63. Le tableau 5 indique le montant total des loyers payés pour les bâtiments des bureaux extérieurs du FNUAP.

Tableau 5

Loyers des bureaux extérieurs

Locaux ^a	Nombre de bureaux extérieurs	Loyer 1996 (milliers de dollars)	Loyer 1997 (milliers de dollars)	Nombre de bureaux extérieurs où le loyer moyen par personne est dépassé	Effectif du FNUAP
Locaux communs gratuits	13	0	0	0	73
Locaux communs	33	445	544	11	234
Locaux partagés gratuits	8	0	0	0	64
Locaux partagés	26	541	586	14	170
Locaux employés uniquement par le FNUAP	14	217	339	5	120
Total	94	1 203	1 469	30	661

^a Les locaux sont "communs" lorsque un ou plusieurs organismes faisant partie du Groupe consultatif mixte des politiques occupent les mêmes locaux ou lorsqu'il n'existe que deux organismes faisant partie du Groupe consultatif dans le pays et qu'ils occupent les mêmes locaux. Les locaux sont "partagés" lorsque deux organismes membres du Groupe consultatif sont installés dans les mêmes locaux ou lorsqu'un organisme membre et un ou plusieurs organismes non membres sont installés dans les mêmes locaux.

64. Seuls 21 gouvernements ont fourni des locaux gratuitement au FNUAP, qui n'a pas d'accord avec les pays hôtes exigeant que les gouvernements fournissent des locaux gratuits. Plusieurs autres gouvernements payaient une contribution pour couvrir une partie du coût des bureaux locaux d'autres organismes des Nations Unies, mais le FNUAP ne bénéficiait pas des arrangements ainsi conclus et ne recevait aucune contribution. La politique du Groupe consultatif mixte des politiques en matière de locaux communs est que le gouvernement doit être invité à fournir des locaux appropriés destinés à servir de siège local aux fonds et programmes des Nations Unies dans le pays et que, lorsque cela n'est pas fait, le gouvernement pourrait verser un forfait annuel pour couvrir le coût de la location des locaux nécessaires.

65. Le Comité recommande que le FNUAP négocie avec les gouvernements pour qu'ils fournissent des locaux gratuits ou prennent en charge une partie des loyers. Le FNUAP a accepté la recommandation du Comité, signalant qu'en tant que membre du Sous-Groupe des locaux et des services communs il respectait la directive du Secrétaire général tendant à l'utilisation de locaux communs et à l'établissement de Maisons des Nations Unies. En outre, le FNUAP s'est engagé à donner à tous les représentants pour instruction d'explorer la possibilité de demander aux gouvernements des pays d'accueil d'appliquer au FNUAP, lorsqu'il ne l'était pas encore, le mécanisme de contribution des gouvernements aux coûts locaux du PNUD.

66. Dans les 73 bureaux pour lesquels le FNUAP a payé un loyer durant l'exercice biennal, le loyer annuel moyen par membre du personnel était de 5 100 dollars pour 1996-1997, et il s'échelonnait entre 440 dollars au Tchad et 21 404 dollars au Mexique. Trente bureaux dépassaient la moyenne et dans le cas de 12 d'entre eux le loyer était près du double de la moyenne. Le tableau 6 indique quels ont été les locaux les plus coûteux d'après l'analyse du Comité :

Tableau 6

Locaux des bureaux extérieurs les plus coûteux, 1996-1997

Bureau de pays	Statut	Loyer (dollars)	Effectif	Loyer par fonctionnaire (dollars)	Par rapport au coût moyen (pourcentage)
Mexique	Partagé	171 237	8	21 404	419
Brésil	Commun	188 099	9	20 900	410
Panama	Partagé	38 831	2	19 416	380
Roumanie	Partagé	95 700	5	19 140	375

67. L'analyse du Comité montre que dans ces pays le FNUAP peut payer au moins trois à quatre fois le coût moyen des loyers par fonctionnaire. Le Sous-Groupe des locaux et des services communs faisait une analyse complète du rapport coût-utilité avant de prendre une décision sur des locaux communs et sur le choix, par exemple, entre la location et la construction.

68. Le FNUAP a informé le Comité que le Sous-Groupe des locaux et des services communs examine les locaux et leur coût dans différents pays. Le FNUAP a essayé de faire en sorte que, dans la mesure du possible, ces examens portent sur les pays dans lesquels ces coûts étaient élevés. En conséquence, parmi les quatre pays signalés au tableau 6, le Mexique a déjà fait l'objet d'une étude et le cas du Brésil sera étudié à la fin de 1998. L'Iran, qui est parmi les dix pays où les locaux du FNUAP sont les plus coûteux, a fait l'objet d'une étude en avril 1998. Toutefois, aucune des recommandations découlant de ces études n'a été mise en oeuvre bien que des économies puissent être réalisées dans certains cas. Par exemple, à la suite d'une analyse du coût des locaux en Égypte, il a été recommandé au FNUAP de déménager dans un autre bâtiment, ce qui permettrait d'économiser 92 000 dollars de loyer sur cinq ans. Le FNUAP a dit qu'en l'espèce le déménagement était retardé par le fait qu'un autre organisme des Nations Unies refusait de déménager dans les locaux partagés proposés.

69. Le Comité a examiné 15 des bureaux extérieurs du FNUAP et dans six cas il n'y avait au siège aucune information sur les surfaces occupées. Sur les neuf autres bureaux, sept occupaient un espace supérieur aux normes. Dans deux cas, la superficie occupée dépassait considérablement les directives; par exemple, le représentant et son personnel occupaient des bureaux d'une superficie dépassant d'au moins 50 % la norme.

70. Le Comité est conscient du fait qu'il peut être difficile de trouver des bureaux appropriés dans certains pays et que des facteurs comme la sécurité et la proximité d'autres organismes des Nations Unies et des ministères doivent être pris en considération. Le FNUAP a fait observer que les locaux n'étaient généralement pas construits de manière conforme aux normes du système des Nations Unies. Néanmoins, le Comité considère que pour réaliser des économies, le FNUAP devrait dans toute la mesure du possible veiller à respecter les directives, même lorsqu'il envisage d'occuper des locaux d'un type inhabituel.

Dépenses liées aux locaux

71. Durant l'exercice 1996-1997, le FNUAP a engagé 2,45 millions de dollars de dépenses liées aux locaux. Sur ce total, 2,02 millions de dollars sont imputés aux bureaux extérieurs et 0,35 million de dollars aux bureaux de l'Équipe d'appui aux pays, tandis que les dépenses du siège n'étaient que de 0,08 million de dollars, car le loyer comprend une grande partie des frais d'entretien et de gardiennage.

72. Parmi les bureaux qui paient pour de tels services, dix bureaux extérieurs avaient des frais d'entretien supérieurs à la moyenne de 355 dollars par membre du personnel et qui s'échelonnaient entre 743 et 2 016 dollars par fonctionnaire. Quatre d'entre eux payaient plus de quatre fois la moyenne. De même, pour les services de nettoyage et de gardiennage, 13 bureaux payaient deux fois la moyenne (711 dollars par membre du personnel), soit entre 1 466 et 1 902 dollars.

73. Le Comité considère que le FNUAP devrait comparer les coûts d'entretien et autres dépenses liées aux locaux à des montants de référence pour déceler les anomalies. **En conséquence, le Comité recommande que le FNUAP établisse des normes et des directives pour les dépenses liées aux locaux et suive les dépenses effectives pour déceler les anomalies et les cas de non-respect des normes.**

Arrangements de partage des coûts

74. La politique du Sous-Groupe des locaux et des services communs est que, dans la mesure du possible, les services communs doivent être partagés afin de mieux utiliser les surfaces de bureau et de réduire les frais d'exploitation. Le raisonnement est que des économies d'échelle devraient permettre une réduction des coûts lorsque certains services sont exécutés pour le compte de plusieurs organismes au lieu d'être répétés dans différents organismes.

75. Le Comité a examiné les dépenses des services communs de 1996-1997 et a constaté que ces services coûtaient 1 128 dollars par membre du personnel pour les 68 bureaux extérieurs qui avaient conclu des accords officiels de services communs. Les coûts étaient supérieurs au double de cette moyenne dans sept bureaux dans lesquels ils s'échelonnaient entre 2 619 dollars et 10 596 dollars. Quatre des bureaux payaient plus de quatre fois la moyenne pour les services communs.

76. Le FNUAP et les autres organismes utilisent des accords types pour les services communs, mais ceux-ci ne comprennent pas d'objectif de performance ou de norme de qualité. En leur absence, et faute de sanctions appropriées en cas de services insatisfaisants, il est peu probable que le FNUAP obtienne un accord équitable et rentable. Le FNUAP reconnaît la nécessité d'inclure des critères qualitatifs et quantitatifs pour évaluer la qualité et le rapport coût-efficacité de l'appui fourni dans le cadre des accords sur les services communs. En conséquence, il a expressément demandé que cette question soit examinée par le Sous-Groupe des locaux et des services communs.

77. **Le Comité recommande que le FNUAP veille à ce que l'accord type sur les services communs comprenne des objectifs de performance et des normes de qualité des services.**

3. Gestion des ressources humaines

Introduction

78. Depuis 1994, le nombre des postes approuvés du FNUAP est passé de 801 à 919. Le tableau 7 ci-dessous donne la ventilation pour 1996-1997.

Tableau 7

Postes approuvés pour l'exercice 1996-1997

	Siège	Bureaux extérieurs	Total
Administrateurs internationaux	107	81	188
Administrateurs de programmes nationaux	0	141	141
Agents des services généraux	137	453	590
Total	244	675	919

79. En 1997, le FNUAP avait un taux de vacance de 5,5 % pour les administrateurs internationaux et les agents des services généraux du siège et de 14 % pour les postes locaux, contre 4 et 9 % respectivement en 1996. Les traitements versés durant l'exercice 1996-1997 ont atteint 82,8 millions de dollars alors que les crédits ouverts étaient de 93 millions de dollars, ce qui représente un montant non dépensé de 11 %. Alors que les effectifs du personnel du siège sont restés stables, les effectifs des bureaux extérieurs, des administrateurs nationaux et des agents locaux des services généraux ont notablement augmenté.

80. Le Comité a examiné la gestion des ressources humaines du FNUAP pour voir si celui-ci disposait d'un moyen satisfaisant d'évaluer les effectifs et le niveau hiérarchique du personnel nécessaire pour atteindre ses objectifs de la façon la plus rentable et économique.

Examen des besoins en personnel pour atteindre les objectifs du FNUAP

81. Le FNUAP a réalisé son dernier examen complet de ses besoins en personnel en 1988, en réponse à une demande de son Conseil d'administration. Depuis, il a encouragé la politique de l'exécution nationale, dans laquelle des gouvernements ou des ONG nationales assument les responsabilités de la gestion et de l'exécution de projets financés par le FNUAP. En 1992, un consultant a suggéré dans son rapport que l'exécution nationale exigerait que le FNUAP renforce les capacités de gestion et les capacités techniques au niveau des pays et que les bureaux extérieurs devraient être dotés d'un personnel quantitativement et qualitativement suffisant pour assumer une charge de travail accrue et plus complexe.

82. En 1996-1997, un conseiller en gestion a examiné les capacités des bureaux extérieurs du FNUAP et la décentralisation du pouvoir d'approbation et du processus de décision. Il a constaté que l'évolution des années récentes, en particulier la décentralisation des pouvoirs d'approbation et la délégation d'autres responsabilités aux bureaux extérieurs, entraînaient des exigences accrues pour le FNUAP et son personnel de terrain.

83. Le Comité a constaté qu'entre l'exercice 1992-1993 et 1998-1999, les effectifs totaux des bureaux extérieurs avaient notablement augmenté tandis que ceux du siège étaient restés à peu près stables. En conséquence, le rapport effectif ou prévu entre les effectifs du siège et les effectifs du terrain était passé de 1:2,3 en 1992-1993 à 1:3,0 en 1998-1999 (voir tableau 8).

Tableau 8

Rapport entre les effectifs du siège et ceux du terrain

	1992-1993		1994-1995		1996-1997		1998-1999	
	Siège	Terrain	Siège	Terrain	Siège	Terrain	Siège	Terrain
Effectif	246	555	244	593	244	675	242	730
Rapport siège : terrain	1:2,3		1:2,4		1:2,8		1:3,0	

84. Malgré l'évolution du FNUAP et le fait qu'il n'y a pas eu d'analyse détaillée depuis 1988, le Comité considère que le FNUAP devrait réexaminer la relation entre le siège et les bureaux extérieurs afin de garantir un équilibre approprié entre la décentralisation et le contrôle et de faire en sorte que les bureaux extérieurs disposent d'un appui suffisant. Le Comité a considéré, et le FNUAP a reconnu, qu'une analyse complète des effectifs était nécessaire, y compris un examen des rapports entre le siège et les bureaux extérieurs, pour s'assurer qu'il y a un équilibre approprié entre la décentralisation et le contrôle et que les bureaux extérieurs disposent d'un appui suffisant.

Siège

85. Le Comité a constaté que, bien que les effectifs du siège soient restés relativement stables depuis 1992-1993, il y a avait eu une augmentation modérée mais régulière des effectifs du siège affectés à la gestion et à l'administration (voir tableau 9).

Tableau 9

Postes approuvés au siège

Catégorie de personnel	Gestion et administration				Appui aux programmes				Total			
	1992/93	1994/95	1996/97	1998/99	1992/93	1994/95	1996/97	1998/99	1992/93	1994/95	1996/97	1998/99
Administrateurs	48	48	51	51	61	59	56	54	109	106	107	105
Services généraux	79	79	81	82	58	58	56	55	137	137	137	137
Total	127	127	132	133	119	117	112	109	246	244	244	242

86. Le FNUAP a informé le Comité qu'il envisageait de faire une analyse des postes des services généraux du siège dans le but d'élaborer des descriptions d'emploi de référence et qu'il envisageait de faire appel à des consultants extérieurs pour évaluer les compétences nécessaires pour tous ces postes, en commençant par les compétences de base nécessaires pour les responsables opérationnels. Le FNUAP a l'intention d'utiliser ces informations pour l'aider à déterminer les compétences nécessaires pour les postes et la formation requise et à faire une sélection parmi les candidats.

87. Le Comité a pris acte des efforts effectués ou entrepris pour faire en sorte que les postes des services généraux soient convenablement classés et suffisants compte tenu de la charge de travail. Le Comité a considéré, et le

FNUAP a reconnu, qu'il convenait d'élaborer des mesures plus précises de la charge de travail, adaptées à toute la gamme des tâches, pour faire en sorte que les effectifs des services généraux correspondent aux besoins. Le FNUAP reconnaît aussi qu'il doit faire une évaluation détaillée de la charge de travail, en particulier dans les divisions du siège. Il a informé le Comité que l'analyse des tâches pour les postes des services généraux au siège qui était initialement prévue se ferait dans le cadre de cette évaluation, compte tenu en particulier des recommandations du Comité.

88. Le FNUAP a également accepté la recommandation du Comité selon laquelle il devrait de la même façon établir des niveaux de référence et des mesures pour déterminer de façon plus exacte les effectifs d'administrateurs nécessaires. L'étude des capacités des bureaux extérieurs que le PNUD se proposait d'entreprendre à la fin de 1998 fera partie d'une opération d'ensemble d'examen et d'évaluation, qui comprendra notamment l'établissement de références pour la charge de travail des administrateurs. Ces examens seront suivis d'une révision de la description des tâches et des postes. En outre, le FNUAP a l'intention de définir et de développer des compétences générales qui seront utiles pour la sélection des candidats aux postes vacants, pour l'amélioration du processus d'évaluation des prestations du personnel et pour la conception de modules de formation du personnel.

Bureaux extérieurs

89. La politique du FNUAP consiste à continuer à renforcer les capacités des bureaux extérieurs pour qu'ils puissent fournir l'aide technique, financière et programmatique nécessaire pour appuyer le programme des pays bénéficiaires en matière de population. Le FNUAP considère que cela lui permettra de répondre efficacement à l'accroissement de la demande dû aux nouvelles priorités qui découlent du programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, tenue au Caire en 1994, à la poursuite de décentralisation du pouvoir d'approbation des programmes et de l'exécution du programme et à l'importance accordée à la création de capacités institutionnelles et à l'exécution nationale.

90. Le tableau 10 montre que depuis 1992-1993, le nombre de postes approuvés dans les bureaux extérieurs a augmenté de 22 % pour atteindre 675 en 1996-1997 et qu'une nouvelle augmentation de 55 postes prévus pour 1998-1999 portera l'accroissement total à 32 % depuis 1992.

Tableau 10

Postes approuvés dans les bureaux extérieurs

Niveau	1992-1993	1994-1995	1996-1997	1998-1999
Administrateurs internationaux	70	73	81	89
Responsables de programmes nationaux	112	124	141	156
Agents des services généraux	373	396	453	485
Total du personnel local	485	520	594	641
Total des effectifs des bureaux extérieurs	555	593	675	730

91. Dans son rapport sur l'exercice 1994-1995, le Comité a constaté que le FNUAP n'avait pas évalué l'impact qu'aurait l'évolution vers l'exécution

nationale sur les ressources du Fonds, en particulier dans les bureaux extérieurs, où cet impact risquait d'être le plus marqué. Le FNUAP n'avait pas non plus évalué les compétences particulières nécessaires, déterminé les besoins en matière de formation ni évalué l'impact de l'exécution nationale sur les ressources en personnel. Le Comité a également fait observer que les consultants avaient considéré que les bureaux extérieurs manquaient de personnel pour administrer et suivre convenablement les programmes. En outre, le Comité a constaté que le FNUAP n'avait pas défini les responsabilités exactes du personnel des bureaux extérieurs dans la mise en oeuvre de l'exécution nationale ni dans la détermination des compétences nécessaires.

92. Le FNUAP a continué d'examiner cette question et prévoit de présenter au Conseil d'administration un rapport complet en 1998. Le Comité reste préoccupé par le fait que le FNUAP n'a pas convenablement défini les rôles et les responsabilités du personnel des bureaux extérieurs dans le cadre de l'exécution nationale.

93. Les représentants du FNUAP sont responsables du recrutement dans les bureaux extérieurs. Au cours des deux dernières années, le service du personnel du FNUAP a recueilli des renseignements sur le personnel local pour lui permettre d'aider les représentants du FNUAP à pourvoir plus efficacement les postes vacants et à renforcer les bureaux extérieurs.

94. Le Comité a considéré, et le FNUAP a reconnu, qu'il fallait faire une étude des capacités des bureaux extérieurs pour déterminer s'ils disposaient du personnel nécessaire.

Information sur les affectations

95. Dans le cadre d'un accord de longue date, le PNUD gère les principales fonctions d'administration du personnel du FNUAP, mais le FNUAP s'occupe directement de certaines fonctions et notamment de celles qui concernent l'affectation du personnel. Le FNUAP a l'intention d'établir un lien entre les données sur les compétences et les données sur les ressources humaines contenues dans le module personnel du Système intégré de gestion et d'élaborer un système qui intégrera des données sur la formation reçue dans les dossiers du personnel. Le FNUAP a reconnu qu'il avait besoin de plus d'information pour affecter le personnel aux différents postes.

96. Le Comité note avec satisfaction que le FNUAP prend des mesures pour renforcer son information sur le personnel et l'encourage à développer davantage son inventaire des compétences.

Problème de l'an 2000

97. Le Comité a entrepris une étude pour évaluer dans quelle mesure le FNUAP était prêt à gérer le passage à l'an 2000 qui menace tous les systèmes d'information.

98. Le FNUAP a informé le Comité que deux de ses systèmes principaux, le système de gestion des ressources du programme et le système intégré de gestion sur le terrain, étaient considérés comme prêts pour le passage à l'an 2000. Le premier sert au siège à allouer des fonds aux projets et à suivre les dépenses et le second est utilisé dans les bureaux extérieurs pour suivre les dépenses,

les avances et les budgets, y compris ceux des projets. Le FNUAP a également informé le Comité que son système de gestion des achats avait été évalué et considéré comme prêt pour l'an 2000. Comme le FNUAP a recours au PNUD et au siège de l'ONU pour un certain nombre de services financiers, de personnel et administratifs, il dépendra du degré auquel leurs applications informatiques sont prêts pour le passage à l'an 2000.

99. Le Comité recommande que le FNUAP veille à ce que tous les systèmes soient testés pour le passage à l'an 2000, suffisamment tôt pour pouvoir remédier à toute carence.

4. Cas de fraude et de fraude présumée

100. Deux cas de fraude ou de fraude présumée ont été signalés au Comité. Dans un cas, portant sur un montant total de 7 234 dollars, des véhicules ont été loués pour un usage personnel, des fonds ont été détournés de la petite caisse et des téléphones cellulaires, des logiciels et des services ont été achetés sans autorisation. Le FNUAP a renforcé le contrôle dans le bureau extérieur concerné. Dans l'autre cas, il s'agissait d'un fonctionnaire gouvernemental qui a utilisé un véhicule d'un projet comme taxi. Les données étaient insuffisantes pour permettre un calcul exact de la perte subie. Depuis, le FNUAP a mis en place un système de gestion des véhicules pour le projet concerné. Le Comité considère que les procédures de signalement des fraudes ou fraudes présumées est satisfaisant et que le FNUAP prend les mesures nécessaires le cas échéant.

D. REMERCIEMENTS

101. Le Comité des commissaires aux comptes tient à remercier la Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour la population ainsi que son personnel pour l'aide et le concours qu'ils ont apporté à son équipe.

Le contrôleur et vérificateur général
des comptes de l'Inde

(Signé) Vijay Krishna SHUNGLU

Le vérificateur général des comptes du Ghana

(Signé) Osei Tutu PREMPEH

Le contrôleur et vérificateur général des
comptes du Royaume-Uni de Grande-Bretagne
et d'Irlande du Nord

(Signé) Sir John BOURN

15 juillet 1998

ANNEXE

Suivi des mesures prises par le FNUAP pour mettre en oeuvre les recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1995^a

Recommandation 11 a)

1. Le FNUAP devrait respecter plus rigoureusement la règle voulant que les activités financées par un fonds d'affectation spéciale ne soient entreprises que lorsque l'intégralité du financement est assurée.

Mesures prises par l'Administration

2. Le FNUAP a introduit un accord type pour les fonds d'affectation spéciale qui comprend une clause selon laquelle des fonds suffisants doivent être disponibles à l'avance pour couvrir les dépenses prévues. De nouvelles sections du Manuel des politiques et procédures du FNUAP portent sur la programmation et l'administration des fonds d'affectation spéciale et le FNUAP a souligné auprès de tous intéressés la nécessité de veiller à ce que les fonds d'affectation spéciale soient financés avant d'engager des dépenses.

Observations du Comité

3. Le Comité se félicite du nouvel accord. Toutefois, il a constaté avec préoccupation que deux autres fonds avaient un solde négatif dû à des causes différentes à la fin de l'exercice biennal.

Recommandation 11 b)

4. Le FNUAP devrait évaluer de manière plus systématique les moyens à prévoir pour répondre de manière coordonnée et efficace aux besoins des pays. Il devrait aussi fixer des objectifs stratégiques pour la mise en oeuvre de la modalité d'exécution nationale.

Mesures prises par l'Administration

5. Le FNUAP a introduit un processus de programmation qui permet une évaluation systématique des besoins des pays sur la base de :

a) L'évaluation démographique du pays qui remplace l'analyse des programmes et l'élaboration de stratégies et est une opération stratégique nationale qui met l'accent sur la création des capacités;

b) L'approche du cadre logique, qui comprend une analyse des parties prenantes, au niveau du programme ou du projet.

En outre, le FNUAP a révisé ses directives pour l'exécution nationale et entrepris des consultations avec le PNUD. Par principe, le FNUAP encourage

^a Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante et unième session, Supplément No 5G (A/51/5/Add.7), chap. II, par. 11.

l'exécution nationale et lui donne la priorité parmi les différentes modalités d'exécution, mais il ne fixe pas d'objectif global pour l'exécution nationale.

Observations du Comité

6. Le Comité se félicite de l'adoption d'une méthode plus systématique pour l'évaluation des besoins des pays et en examinera les effets le moment venu. Il prend note du fait que le FNUAP a décidé de ne pas fixer d'objectif stratégique pour la mise en oeuvre de la modalité d'exécution nationale, mais de procéder au cas par cas.

Recommandation 11 c)

7. Le FNUAP devrait définir les fonctions et les responsabilités du personnel des bureaux extérieurs dans l'exécution nationale puis planifier les activités de formation et les ressources nécessaires pour qu'il puisse s'acquitter de ses tâches.

Mesures prises par l'Administration

8. Le FNUAP a poursuivi l'examen de cette question dans son analyse de l'étude sur la capacité d'absorption (voir par. 14). Un rapport complet sera présenté au Conseil d'administration à sa session annuelle de 1998. Le budget des dépenses d'appui pour 1998-1999 comporte des dispositions visant à renforcer la capacité des bureaux extérieurs et des plans de formation du personnel des bureaux extérieurs ont été élaborés. À cet égard, le Groupe des Nations Unies pour le développement est en train d'examiner les incidences opérationnelles communes pour tous les organismes concernés.

Observations du Comité

9. Le Comité considère que le rapport qui doit être présenté au Conseil d'administration ne définit pas suffisamment le rôle et les responsabilités du personnel des bureaux extérieurs en matière d'exécution nationale.

Recommandation 11 d)

10. Le FNUAP devrait, après en avoir terminé l'élaboration, publier son projet de directives sur la sélection et l'évaluation des entités chargées de l'exécution nationale des projets.

Mesures prises par l'Administration

11. Le FNUAP est en train de mettre la dernière main aux directives pour l'évaluation et la sélection des agents d'exécution, qui concernent également l'exécution nationale. Les directives devaient être publiées au milieu de 1998. Le FNUAP a aussi obtenu l'accord du Groupe des Nations Unies pour le développement en ce qui concerne la nécessité d'une approche à l'échelle du système de l'évaluation des capacités et a introduit le cadre logique, qui utilise des indicateurs vérifiables pour mesurer des résultats comme la création de capacités.

Observations du Comité

12. Le Comité a l'intention d'examiner les nouvelles directives lorsqu'elles seront disponibles.

Recommandation 11 e)

13. Le FNUAP devrait évaluer les progrès réalisés dans la mise en oeuvre de l'exécution nationale ainsi que les méthodes utilisées pour renforcer les capacités nationales et comparer l'efficacité de l'exécution nationale des projets à celle d'autres modalités comme l'exécution par des organismes.

Mesures prises par l'Administration

14. Le FNUAP a achevé une évaluation thématique des modalités d'exécution, y compris l'exécution nationale. En outre, il a entrepris une étude sur les capacités d'absorption et d'utilisation des ressources financières dans les pays bénéficiaires, particulièrement en Afrique, pour déterminer les obstacles qui entravent l'exécution des projets. Il veut faire en sorte que la clarification des critères de sélection des agents d'exécution, ainsi que les recommandations de l'étude sur les capacités d'absorption, permettent une approche concrète et systématique de la création de capacités nationales.

Observations du Comité

15. Le Comité se félicite que le FNUAP ait entrepris cette évaluation et cette étude de la capacité d'absorption et attend avec intérêt d'en examiner les résultats.

Recommandation 11 f)

16. Le FNUAP devrait élaborer des indicateurs pour mesurer la création de capacités et l'impact des équipes d'appui aux pays sur les programmes et les projets.

Mesures prises l'Administration

17. Le FNUAP a introduit une série d'indicateurs de la population et de la santé en matière de reproduction qui comporte plusieurs indicateurs de processus et de résultats permettant d'évaluer la création de capacités au niveau des pays. Il a déplacé l'intervention des équipes d'appui aux pays vers les étapes stratégiques du cycle du programme, comme l'examen à mi-parcours, ce qui a entraîné une réduction des activités consultatives en cours de projet. Cela permet aux équipes de se concentrer davantage sur les besoins à long terme des pays, la formation et la création de capacités. Le plan de travail et la présentation des rapports intérimaires des équipes d'appui aux pays ont été révisés pour permettre de mieux évaluer le travail des conseillers des équipes d'appui au niveau des pays. Une présentation type sera élaborée pour les rapports de mission des équipes d'appui aux pays afin de rendre compte de leur impact sur les programmes et projets.

Observations du Comité

18. Le Comité examinera la mise au point d'indicateurs dans ses vérifications futures.

Recommandation 11 g)

19. Le FNUAP devrait étudier la possibilité de recourir davantage à des consultants pour assurer l'appui aux pays, de façon à pouvoir disposer de nouvelles compétences et à réduire les coûts.

Mesures prises par l'Administration

20. Le recours à des experts nationaux pour l'appui technique au niveau des projets a sensiblement augmenté et les conseillers des équipes d'appui aux pays sont davantage employés pour des interventions au niveau des programmes. Les directives interorganisations révisées pour les services d'appui technique, publiées en octobre 1997, soulignent aussi que les consultants nationaux sont les premiers experts auxquels les services d'appui techniques doivent faire appel. En outre, les services d'appui technique ont constitué des fichiers de consultants pour le cas où aucun spécialiste national ou spécialiste des services d'appui technique n'est disponible.

Observations du Comité

21. Le Comité se félicite du recours accru à des experts nationaux et espère que cela entraînera une réduction du nombre des conseillers des services d'appui technique et de leur coût.

Recommandation 11 h)

22. Le FNUAP devrait déterminer et réexaminer périodiquement les besoins des pays et faire en sorte que les ressources des équipes d'appui aux pays soient adaptées en conséquence.

Mesures prises par l'Administration

23. Le FNUAP et l'équipe spéciale interorganisations examinent continuellement le système des services d'appui technique pour faire en sorte que les ressources des équipes d'appui aux pays soient adaptées à l'évolution des besoins. Dans le processus d'évaluation des besoins des pays, le FNUAP sollicite les avis de ses représentants dans le pays et en tient compte. Il a redistribué les postes des équipes d'appui aux pays en tenant compte à la fois des origines géographiques et des spécialités. En conséquence, il y a eu un accroissement des postes des équipes d'appui aux pays en Afrique pour ce qui concerne la santé en matière de reproduction et les questions de sexospécificité.

Observations du Comité

24. Le Comité se félicite de la démarche entreprise par le FNUAP et prend note de la réduction globale de 14 postes d'experts des services d'appui technique dans les équipes d'appui aux pays.

Recommandation 11 i)

25. Le FNUAP devrait examiner les dépenses de fonctionnement des bureaux des équipes d'appui aux pays et exercer un contrôle rigoureux, notamment en définissant des objectifs et des indicateurs afin de déterminer des normes par rapport auxquelles ces bureaux pourraient comparer leurs coûts.

Mesures prises par l'Administration

26. Le FNUAP s'attend à ce que ses nouvelles modalités de gestion du système des services d'appui technique/équipes d'appui aux pays entraînent une amélioration notable de la planification, de l'allocation des ressources et du contrôle des dépenses de fonctionnement. Toutes les demandes de crédits seront examinées et tout écart par rapport aux coûts moyens devra être justifié par écrit et approuvé. Après une analyse approfondie, le FNUAP est en train de réviser ses directives opérationnelles pour le système des services d'appui technique et celles-ci seront publiées en 1998.

Observations du Comité

27. Le Comité se félicite de l'amélioration de la gestion mais constate que les dépenses des services d'appui technique sont passées de 42,3 millions de dollars en 1994-1995 à 47 millions de dollars en 1996-1997, ce qui représente 11 % d'augmentation. Le Comité a l'intention d'examiner les nouvelles modalités.

Recommandation 11 j)

28. Le FNUAP devrait déterminer avec plus de soin si l'agent d'exécution choisi est le mieux placé pour exécuter le projet, si toutes les possibilités ont été évaluées et si l'approche la plus avantageuse a été choisie.

Mesures prises par l'Administration

29. L'évaluation thématique des modalités d'exécution faite par le FNUAP a fourni un cadre conceptuel pour l'évaluation et les normes de résultats des agents d'exécution. Un groupe de travail est en train de mettre la dernière main aux directives pour la sélection et l'évaluation des agents d'exécution. Ces directives devraient paraître au milieu de 1998. En outre, le FNUAP a commencé à élaborer des profils de capacités et de compétences pour les organisations afin de faciliter les décisions du personnel responsable du programme. Par ailleurs, le Comité d'examen du programme analyse aussi l'adéquation des agents d'exécution.

Observations du Comité

30. Le Comité a l'intention d'examiner les directives lorsqu'elles seront disponibles.

Recommandation 11 k)

31. Le FNUAP devrait participer plus activement à la formulation des projets et définir les conditions à remplir pour atteindre ses objectifs d'ensemble et ceux du programme interrégional.

Mesures prise par l'Administration

32. Le FNUAP a pris l'initiative en formulant le programme interrégional pour 1996-1999 en le reliant aux besoins des pays. Son Comité d'examen du programme a examiné les projets régionaux et interrégionaux pour renforcer la complémentarité des activités aux niveaux mondial et régional. Le Comité a aussi fait des observations sur l'utilisation finale et la pertinence, au niveau des pays, des résultats des programmes. Des directives pour les programmes interrégionaux sont en cours d'élaboration et permettront, au stade de l'évaluation des projets, une évaluation plus systématique des liens avec les objectifs du FNUAP et les besoins des pays.

Observations du Comité

33. Le Comité a examiné le programme interrégional 1996-1999 et considère qu'il correspond aux besoins des pays. Il attend avec intérêt d'examiner différents projets pour voir s'ils sont plus proches des objectifs du FNUAP et de ceux du programme de pays.

Recommandation 11 l)

34. Le cas échéant, le Fonds devrait se servir d'études initiales pour identifier les besoins et les bénéficiaires potentiels du projet et, chaque fois que possible, définir clairement les objectifs d'un projet quantitativement et qualitativement.

Mesures prises par l'Administration

35. Les nouvelles directives pour le programme multinational emploient l'approche du cadre logique déjà utilisée pour les projets de pays pour définir les objectifs et résultats qualitatifs et quantitatifs. En outre, les directives indiqueront qu'il convient de faire davantage d'études initiales.

Observations du Comité

36. Le Comité examinera les directives lorsqu'elles seront disponibles et a l'intention d'évaluer leur application.

Recommandation 11 m)

37. Le responsable de projet devrait s'attacher plus attentivement à obtenir, de sources indépendantes, des pièces témoignant des progrès du projet, de sa qualité, de l'impact qu'il a sur les bénéficiaires prévus et la mesure dans laquelle les objectifs fixés sont en voie de réalisation.

Mesures prises par l'Administration

38. La gestion des programmes multinationaux dépend maintenant de la Division technique du FNUAP et le nouveau programme sera suivi par des experts techniques pour voir si le nouveau processus de programmation entraîne les améliorations attendues.

Observations du Comité

39. Le Comité note avec satisfaction que des experts techniques suivront le programme.

Recommandation 11 n)

40. La Division du personnel du FNUAP devrait définir des critères clairs pour le cahier des charges des consultants et veiller à ce que ces critères soient appliqués.

Mesures prises par l'Administration

41. En janvier 1998, le FNUAP a publié des directives révisées pour l'élaboration du cahier des charges des consultants, qui comprennent des critères clairs pour la supervision et l'évaluation des missions. Après un examen des contrats de louage de services fait un groupe de travail interdivisions du FNUAP, le FNUAP a l'intention d'inclure le cahier des charges du consultant dans son contrat.

Observations du Comité

42. Le Comité a examiné les directives et considère qu'elles contiennent des critères clairs pour le cahier des charges.

Recommandation 11 o)

43. Le FNUAP devrait avoir davantage recours à la liste internationale et la mettre à jour.

Mesures prises par l'Administration

44. Le FNUAP a demandé à ses équipes d'appui aux pays et à ses divisions géographiques de faire en sorte que tous les consultants soient inscrits sur son fichier international et d'améliorer la gestion du fichier par la Division technique. La Division du personnel exige que les nouveaux consultants soient inscrits au fichier, qu'on a entrepris de remanier pour le rendre plus facile à utiliser.

Observations du Comité

45. Le Comité se félicite des mesures prises par le FNUAP pour améliorer le fichier international des consultants.

Recommandation 11 p)

46. Le FNUAP devrait revoir ses procédures de sélection des consultants pour qu'il soit possible de mettre plusieurs candidats en concurrence.

Mesures prises par l'Administration

47. Un groupe de travail du FNUAP a examiné les contrats de louage de services, y compris le processus et les procédures de sélection. Une de ses recommandations était que les nouvelles directives devraient contenir des

dispositions visant à assurer un processus de sélection plus concurrentiel. De nouvelles directives sont en préparation et elles seront publiées à la fin de 1998.

Observations du Comité

48. Le Comité a examiné le rapport du groupe de travail et constaté qu'il confirmait ses propres conclusions, à savoir qu'il y avait peu d'élément montrant que le processus de sélection faisait appel à la concurrence et que la sélection des consultants ne comprenait ni vérification des références, ni évaluation des prestations, ni vérification de la qualité du travail. Le Comité est particulièrement préoccupé par le fait que cette question n'a pas été réglée, compte tenu de la demande formulée par l'Assemblée générale à l'intention des chefs de secrétariat des organisations pour qu'ils fassent en sorte que la sélection des consultants fasse davantage appel à la concurrence et pour que les cas de recours à un candidat unique soient limités au strict minimum (sect. VI, par. 3 de la Résolution 51/226 datée du 3 avril 1997). Le Comité examinera les nouvelles directives lorsqu'elles seront disponibles pour voir dans quelle mesure elles répondent à ses préoccupations.

Recommandation 11 g)

49. Les administrateurs chargés de l'évaluation devraient veiller plus attentivement à remplir les formules d'évaluation et à mentionner, au minimum, les points forts et les points faibles du consultant.

Mesures prises par l'Administration

50. Une formule d'évaluation révisée a été introduite en janvier 1998. Elle exige explicitement une appréciation du résultat et de la qualité des services. Ces formules sont renvoyées à la Division du personnel qui les utilise pour mettre à jour le fichier des consultants.

Observations du Comité

51. Le Comité se félicite de l'introduction de la nouvelle formule et examinera les résultats dans le cadre d'un examen de suivi de la question de la gestion des consultants.

III. OPINION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous avons examiné les états financiers ci-après, numérotés I à IV, ainsi que les tableaux 1 à 7 et les notes explicatives du Fonds des Nations Unies pour la population pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1997. Les états financiers relèvent de la responsabilité du Directeur exécutif. Notre tâche consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers, en nous fondant sur notre vérification.

Nous avons conduit notre examen conformément aux normes comptables communes du Groupe de vérificateurs externes des comptes de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Ces normes exigent que nous planifions et exécutions la vérification de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent aucune erreur importante. La vérification comprend l'examen, par sondage et dans la mesure jugée nécessaire par le vérificateur compte tenu des circonstances, des justificatifs des montants et indications figurant les états financiers. Elle comprend aussi l'évaluation des principes comptables employés et des estimations importantes faites par le Directeur exécutif, ainsi que l'évaluation de la présentation globale des états financiers. Nous considérons que notre vérification nous a fourni des bases raisonnables pour formuler une opinion.

Sous réserve des corrections qui pourraient s'avérer nécessaires au reçu des états vérifiés des dépenses relatives aux projets exécutés par les gouvernements, les états financiers donnent une image fidèle, à tous égards, de la situation financière du Fonds au 31 décembre 1997 et des résultats de l'exercice ainsi que des mouvements de trésorerie pour la période terminée à cette date, conformément aux principes comptables du Fonds énoncés à la note 2 relative aux états financiers, qui ont été appliqués de façon cohérente par rapport à l'exercice précédent.

En outre, à notre avis, les transactions du Fonds que nous avons contrôlées dans le cadre de notre vérification sont à tous égards importantes, conformes au Règlement financier et aux textes portant autorisation des programmes.

Conformément à l'article XII du Règlement financier, nous avons également publié un rapport détaillé sur notre vérification des états financiers du Fonds.

Le contrôleur et vérificateur général
des comptes de l'Inde

(Signé) Vijay Krishna SHUNGLU

Le vérificateur général des comptes du Ghana

(Signé) Osei Tutu PREMPEH

Le contrôleur et vérificateur général des
comptes du Royaume-Uni de Grande-Bretagne
et d'Irlande du Nord

(Signé) Sir John BOURN

IV. CERTIFICATION DES ÉTATS FINANCIERS

Le 30 avril 1998

Nous, soussignés, certifions que :

- La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des renseignements financiers figurant dans les présents états financiers;
- Les états financiers ont été établis conformément aux normes comptables du système des Nations Unies et comprennent certains montants qui sont fondés sur les estimations et avis de la Direction;
- Les procédures comptables et les systèmes connexes de contrôle interne donnent une assurance raisonnable que les actifs sont sauvegardés, que les écritures comptables reflètent convenablement toutes les transactions et que, dans l'ensemble, les politiques et procédures sont mises en oeuvre dans le cadre d'une séparation appropriée des tâches. Le vérificateur interne examine en permanence les systèmes comptables et de contrôle. De nouvelles améliorations sont mises en oeuvre dans certains domaines;
- La direction a fourni au Comité des commissaires aux comptes de l'ONU et au vérificateur interne un accès libre et intégral à toutes les pièces comptables et financières;
- Les recommandations du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU et du vérificateur interne sont examinées par la direction. Les procédures de contrôle ont été révisées ou sont en cours de révision, selon qu'il convient, en réponse à ces recommandations.

En ce qui concerne les assurances ci-dessus, la responsabilité du PNUD se limite aux services fournis par le PNUD au FNUAP, conformément à l'accord de gestion actuellement en vigueur et à ses modifications ultérieures, ainsi qu'à l'article 116.2 des règles de gestion financière du FNUAP.

Nous certifions tous deux qu'à notre connaissance et selon les informations dont nous disposons, toutes les opérations ont été comptabilisées de manière appropriée dans les registres comptables et sont correctement indiquées dans les états financiers ci-joints.

Le Directeur de la Division des finances,
du personnel et de l'administration du
Fonds des Nations Unies pour la population

(Signé) Sethuramiah RAO

L'administratrice assistante responsable
du Bureau des finances et des services
administratifs du Programme des
Nations Unies pour le développement

(Signé) Veronique LAVOREL

V. ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE BIENNAL
TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1997

ÉTAT I

Recettes et dépenses de l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1997

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Fonds général du FNUAP		Fonds d'affectation spéciale	
	1996-1997	1994-1995	1996-1997	1994-1995
RECETTES				
Contributions des gouvernements et autres donateurs				
Contributions volontaires	589 676	558 053	75 689	94 207
Ajouter :				
Ajustements concernant les contributions annoncées pour des exercices antérieurs — montant net	134	(138)	—	—
Ajustements de change lors du recouvrement des contributions	(726)	(255)	—	—
Contributions — nettes	589 084	557 660	75 689	94 207
Contributions au titre de la participation aux coûts	886	565	—	—
Revenus des intérêts	10 418	14 434	4 091	3 674
Recettes diverses (dépenses) — nettes (tableau 2)	(1 976)	5 197	—	(20)
TOTAL DES RECETTES	598 412	577 856	79 780	97 861
DÉPENSES				
Dépenses au titre des projets	430 854	432 336	58 342	88 715
Services d'appui technique	47 048	42 305	—	—
Services administratifs et opérationnels	5 249	6 813	180	121
Dépenses d'appui du FNUAP	9 674	9 595	2 661	4 279
	(tableau 3)	492 825	491 049	61 183
Budget biennal des services d'appui — net (tableau 5)	111 060	95 383	—	93 115
TOTAL DES DÉPENSES	603 885	586 432	61 183	93 115
EXCÉDENT (DÉFICIT) DES RECETTES SUR LES DÉPENSES	(5 473)	(8 576)	18 597	4 746
Provision pour passation par pertes et profits des devises non convertibles (note 7)	(30)	—	—	—
EXCÉDENT (DÉFICIT) NET DES RECETTES SUR LES DÉPENSES	(5 503)	(8 576)	18 597	4 746
RÉSERVES ET SOLDES, AU 1er JANVIER	91 688	100 264	23 667	19 727
Transferts au Fonds d'affectation spéciale	(6 667)	—		
Transferts du Fonds général				6 667
Remboursements aux donateurs et transferts sur ou depuis d'autres fonds	(5)	—	(1 064)	(806)
RÉSERVES ET SOLDES AU 31 DÉCEMBRE	79 513	91 688	47 867	23 667
	(État IV)		(Tableau 6)	

Les notes jointes font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT II

Actif, passif, réserves et soldes au 31 décembre 1997

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Fonds général du FNUAP		Fonds d'affectation spéciale	
	1997	1995	1997	1995
ACTIF				
Encaisse	1 175	2 049	168	3
Placements :				
Réserve opérationnelle	63 000	63 000	—	—
Réserve pour les locaux hors siège	4 000	4 000	—	—
Participation aux coûts	384	203	—	—
Fonds d'affectation spéciale	39 700	42 965	—	—
Ressources générales	29 509	69 442	14 994	7 847
(tableau 7)	136 593	179 610	14 994	7 847
Total, encaisse et placements	137 768	181 659	15 162	7 850
Contributions à recevoir des gouvernements (note 3)	21 070	630	—	—
Comptes débiteurs				
Sommes en monnaies non convertibles à créditer en dollars par le PNUD — déduction faite de la provision pour pertes et profits (note 7)	—	30	—	—
Dues par le Fonds général	—	—	39 700	42 965
Intérêts échus	1 725	2 702	105	79
Autres comptes débiteurs et charges comptabilisées d'avance (note 8)	733	1 083	25	78
Avances				
Fonds de fonctionnement fournis à :				
Gouvernements	19 725	14 605	2 886	747
Agents d'exécution des Nations Unies	2 392	1 541	259	190
Institutions intergouvernementales et ONG	10 728	7 707	654	223
Avance à la Réserve pour les locaux hors siège (note 10)	1 000	1 000	—	—
TOTAL DE L'ACTIF	195 078	210 957	58 791	52 132
PASSIF				
Comptes créditeurs (note 8)	4 335	2 126	—	—
Fonds de fonctionnement à payer à :				
Gouvernements	2 834	715	188	223
Agents d'exécution des Nations Unies	5 437	5 095	604	630
Institutions intergouvernementales et ONG	2 151	1 749	103	197
Obligations non liquidées des agents d'exécution	40 797	53 635	10 029	27 415
Dues au PNUD	20 194	12 778	—	—
Dues aux fonds d'affectation spéciale	39 700	42 965	—	—
Dues au programme des administrateurs auxiliaires (note 12)	117	206	—	—
	115 565	119 269	10 924	28 465
RÉSERVES ET SOLDES NON UTILISÉS				
Réserve opérationnelle (Note 11)	63 000	63 000	—	—
Réserve pour les locaux hors siège (note 10)	5 000	5 000	—	—
Ressources au titre de la participation aux coûts non dépensées	379	203	—	—
Ressources générales non dépensées	11 134	23 485	47 867	23 667
(état IV)	79 513	91 688	47 867	23 667
TOTAL DE L'ACTIF, DES RÉSERVES ET DES SOLDES	195 078	210 957	58 791	52 132

Les notes jointes font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT III

Trésorerie de l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1997

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Fonds général du FNUAP 1997	Fonds d'affectation spéciale 1997
Trésorerie provenant des activités opérationnelles		
Excédent (déficit) net des recettes sur les dépenses (état I)	(5 503)	18 597
Éléments n'impliquant aucun mouvement de trésorerie	30	—
Sous-total	(5 473)	18 597
À ajouter (entrées — sorties) :		
Accroissement des contributions à recevoir	(20 440)	—
Diminution des autres comptes débiteurs	350	53
Accroissement des fonds de fonctionnement fournis aux gouvernements (montant net)	(3 001)	(2 174)
Accroissement des fonds de fonctionnement fournis aux institutions intergouvernementales et aux ONG (montant net)	(2 619)	(525)
Diminution des fonds de fonctionnement versés aux agents d'exécution (montant net)	(446)	(95)
Diminution des obligations non liquidées	(12 838)	(17 386)
Accroissement des autres engagements	2 209	—
Moins :		
Revenus des intérêts	(10 418)	(4 091)
Solde net de trésorerie des activités opérationnelles	(52 676)	(5 621)
Mouvements de trésorerie provenant des placements et des activités de financement		
Accroissement des soldes interfonds à payer	4 062	—
Diminution des soldes interfonds à recevoir du Fonds général (Accroissement)/Diminution des intérêts à recevoir	977	(26)
Revenu des intérêts	10 418	4 091
Solde net de trésorerie des activités de placement et de financement	15 457	7 330
Mouvements de trésorerie provenant d'autres sources		
Remboursements à des donateurs	(5)	(1 064)
(Transferts au Fonds d'affectation spéciale)/Transfert du Fonds général	(6 667)	6 667
Accroissement (diminution) de la trésorerie (montant net)	(43 891)	7 312
Correspondant à :		
Accroissement/(diminution) de :		
Encaisse	(874)	165
Placements	(43 017)	7 147
Encaisse et placements au 1er janvier 1996	181 659	7 850
Encaisse et placements au 31 décembre 1997 (état II)	137 768	15 162

Le présent état n'indique que les variations de trésorerie pour l'exercice en cours, car il était trop difficile de reconstituer les chiffres correspondant aux exercices antérieurs.

Les notes jointes font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT IV

Évolution des soldes des ressources du Fonds général pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1997

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Discrimination à l'égard des femmes générales	Participation aux coûts	Réserve pour les locaux hors siège	Réserve opérationnelle	Total
Solde au 1er janvier 1996	23 485	203	5 000	63 000	91 688
Recettes	597 526	886	—	—	598 412
Dépenses					
Programme	492 120	705	—	—	492 825
Services administratifs et services d'appui au programme	111 060	—	—	—	111 060
	603 180	705	—	—	603 885
Excédent des recettes par rapport aux dépenses	(5 654)	181	—	—	(5 473)
Provision pour passation par pertes et profits des devises non convertibles	(30)	—	—	—	(30)
Excédent (déficit) net des dépenses sur les recettes	(5 684)	181	—	—	(5 503)
Transferts au Fonds d'affectation spéciale — Tableau 6 et note 9	(6 667)	—	—	—	(6 667)
Remboursements aux donateurs	—	(5)	—	—	(5)
Solde au 31 décembre 1997 (état II)	11 134	379	5 000	63 000	79 513

Tableau 1

État des contributions volontaires annoncées au 31 décembre 1997

(En milliers de dollars des États-Unis)

Donateur	Solde des contributions dues au 1er janvier 1996 au titre d'exercices antérieurs		Compléments et ajustements au titre d'exercices antérieurs		Contributions annoncées pour 1996 et 1997		Contributions annoncées pour les exercices à venir			Détail du solde restant à acquitter			
	11	(11)	10	(1)	55 036	42 000	En monnaie locale	En dollars des États-Unis	Total	Montants reçus* 31 décembre 1997	Contributions annoncées mais non versées au 31 décembre 1997	Exercice en cours et exercices antérieurs	Exercices à venir
Afghanistan	11	(11)	10	(1)	55 036	42 000	—	—	—	—	—	—	—
Afrique du Sud	—	—	10	—	—	50	10	10	20	10	10	—	10
Albanie	1	—	—	—	—	—	—	—	1	—	1	1	—
Algérie	12	(1)	10	(1)	55 036	300	5	26	26	—	26	21	5
Allemagne	—	—	—	—	55 036	42 000	23 864	78 900	78 900	55 036	23 864	—	23 864
Andorre	—	—	5	—	—	—	6	11	11	5	66	—	6
Antigua-et-Barbuda	1	—	1	—	—	—	—	2	2	—	—	—	—
Arabie saoudite	—	—	60	—	—	—	30	90	90	30	60	30	30
Argentine	—	—	20	—	—	—	—	20	20	—	—	—	—
Australie	—	—	3 816	—	—	—	—	3 816	3 816	—	—	—	—
Autriche	—	65	1 181	—	—	6 102	496	1 742	1 742	1 246	496	—	496
Bahamas	1	—	—	—	—	—	—	1	1	—	1	1	—
Bangladesh	—	—	50	—	—	—	25	75	75	25	50	25	25
Barbade	—	—	7	—	—	—	—	7	7	—	—	—	—
Belgique	—	(50)	4 239	—	—	65 000	1 785	5 974	5 974	4 189	1 785	—	1 785
Bénin	7	—	5	—	—	—	1	13	13	12	1	—	1
Bhoutan	3	—	6	—	—	—	—	9	9	9	—	—	—
Bolivie	4	—	—	—	—	—	—	4	4	—	4	4	—
Bolvie	4	—	—	—	—	—	—	4	4	—	4	4	—
Bolvie	15	—	15	—	—	—	15	45	45	15	30	15	15
Bulgarie	2	(1)	(1)	—	—	125	—	—	—	—	—	—	—
Burkina Faso	14	(2)	2	—	—	—	—	14	14	12	2	2	—
Canada	—	—	13 504	—	—	—	—	13 504	13 504	13 504	—	—	—
Chili	10	—	11	—	—	—	5	26	26	20	6	1	5
Chine	—	—	800	—	—	—	—	800	800	800	—	—	—
Chypre	—	—	1	—	—	—	—	1	1	—	1	1	—
Colombie	—	—	80	—	—	—	40	120	120	80	40	—	—
Comores	2	—	—	—	—	—	—	2	2	—	2	2	—
Congo	—	—	4	—	—	—	—	4	4	4	—	—	—
Congo	—	—	4	—	—	—	—	4	4	4	—	—	—
Costa Rica	—	—	4	—	—	—	5	8	8	—	8	3	5
Côte d'Ivoire	4	(1)	—	—	—	—	—	—	—	80 851	—	—	—
Danemark	—	—	80 851	—	—	—	—	80 851	80 851	80 851	—	—	—
Djibouti	—	—	2	—	—	—	1	3	3	1	2	1	1
Djibouti	165	—	193	—	—	350	104	462	462	89	373	269	104
Égypte	—	—	884	—	—	—	—	884	884	884	—	—	—
Espagne	—	—	47 750	—	—	—	—	47 750	47 750	44 721	3 029	3 029	—
États-Unis d'Amérique	—	—	9	—	—	30	4	13	13	9	4	—	4
Éthiopie	—	—	300	—	—	—	150	450	450	300	150	—	150
Fédération de Russie	—	—	6	—	—	—	—	6	6	5	3	3	—
Fédération des États de Micronésie	2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Fidji	—	—	7	—	—	5	3	10	10	4	6	3	3
Finlande	—	—	28 459	—	—	—	—	28 459	28 459	28 459	—	—	—
France	—	—	1 688	—	—	—	—	1 688	1 688	1 459	229	229	—

Donateur	Solde des contributions dues au 1er janvier 1996 au titre d'exercices antérieurs			Compléments et ajustements au titre d'exercices antérieurs			Contributions annoncées pour 1996 et 1997			Contributions annoncées pour les exercices à venir			Détail du solde restant à acquitter		
	antérieurs	ajustements au titre d'exercices antérieurs	au 1er janvier 1996	antérieurs	1996 et 1997	En monnaie locale	En dollars des États-Unis	Total	Montants reçus ^a 31 décembre 1997	Contributions annoncées mais non versées au 31 décembre 1997	Exercice en cours et exercices antérieurs		Exercices à venir		
											exercices antérieurs	exercices en cours			
Gabon	—	—	80	—	—	—	—	80	—	—	—	—	—		
Gambie	5	—	—	—	—	—	—	5	5	—	5	—	—		
Ghana	5	—	10	—	—	—	10	25	10	—	—	10	—		
Guatemala	2	—	—	—	—	—	—	2	2	—	2	—	—		
Guinée équatoriale	3	(1)	—	—	—	—	—	2	2	—	—	—	—		
Haïti	—	—	2	—	—	—	—	2	—	—	—	—	—		
Honduras	—	—	5	—	—	—	—	5	—	—	—	—	—		
Îles Cook	—	—	(1)	—	—	—	—	4	—	—	—	—	—		
Îles Marshall	—	—	1	—	—	—	—	1	—	—	—	—	—		
Îles Vierges britanniques	—	—	1	—	—	—	—	1	—	—	—	—	—		
Inde	—	—	503	—	9 000	—	249	752	249	—	—	249	—		
Indonésie	—	—	346	—	—	—	—	346	—	—	—	—	—		
Irlande	—	—	820	—	—	—	—	820	—	—	—	—	—		
Islande	3	—	7	—	500	—	7	17	7	—	—	7	—		
Israël	—	—	7	—	—	—	—	9	—	—	—	—	—		
Italie	—	—	2 784	—	—	—	—	2 779	—	—	—	—	—		
Jamaïque	—	—	10	—	—	—	—	10	10	—	10	—	—		
Jamaïque libyenne	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
Japon	—	—	108 840	—	—	—	—	108 840	—	—	—	—	—		
Jordanie	—	—	96	—	—	—	—	96	—	—	—	—	—		
Kenya	3	5	5	—	—	—	5	18	5	—	—	5	—		
Koweït	5	—	5	—	—	—	—	10	5	—	—	5	—		
Liban	—	—	14	—	—	—	—	14	6	—	—	6	—		
Lesotho	—	—	2	—	5	—	1	3	1	—	—	1	—		
Luxembourg	—	—	534	—	14 000	—	385	919	385	—	—	385	—		
Madagascar	15	—	—	—	—	—	—	15	1	—	—	—	—		
Malawi	1	—	8	—	99	—	6	15	15	—	—	6	—		
Malaisie	—	—	30	—	—	—	—	30	15	—	—	15	—		
Maldives	—	—	4	—	—	—	2	6	2	—	—	2	—		
Malte	—	—	2	—	—	—	—	2	—	—	—	—	—		
Maroc	—	—	14	—	—	—	8	22	10	—	—	2	—		
Maurice	—	—	11	—	—	—	—	11	—	—	—	—	—		
Mauritanie	—	—	3	—	500	—	3	14	7	—	—	4	—		
Mexique	8	85	45	—	—	—	—	130	—	—	—	—	—		
Mongolie	—	—	8	—	—	—	4	12	8	—	—	4	—		
Mozambique	2	—	—	—	—	—	—	2	2	—	—	2	—		
Myanmar	—	—	15	—	60	—	—	15	4	—	—	4	—		
Namibie	1	—	3	—	—	—	—	4	1	—	—	1	—		
Népal	6	—	12	—	—	—	—	18	6	—	—	6	—		
Nigéria	3	—	—	—	—	—	—	3	3	—	—	3	—		
Nioué	—	—	1	—	1	—	1	2	1	—	—	1	—		
Norvège	—	—	56 573	—	—	—	—	56 573	—	—	—	—	—		
Nouvelle-Zélande	—	—	1 494	—	—	—	—	1 494	—	—	—	—	—		
Ouganda	4	—	1	—	—	—	—	5	5	—	—	5	—		
Pakistan	—	—	1 005	—	—	—	500	1 505	548	—	—	48	500		
Panama	—	—	20	—	—	—	3	23	—	—	—	—	—		

Donateur	Solde des contributions dues au 1er janvier 1996			Contributions annoncées pour les exercices à venir			Détail du solde restant à acquitter			
	au titre d'exercices antérieurs	Compléments et ajustements au titre d'exercices antérieurs	au 1er janvier 1996	En monnaie locale	En dollars des États-Unis	Total	Montants reçus 31 décembre 1997	Contributions annoncées mais non versées au 31 décembre 1997	Exercice en cours et exercices antérieurs	
									Exercice en cours et exercices antérieurs	Exercices à venir
Papouasie-Nouvelle-Guinée	—	—	5	—	—	5	5	—	—	—
Paraguay	—	—	54	—	—	54	27	27	27	—
Pays-Bas	—	—	89 171	78 500	39 448	28 619	89 171	39 448	—	39 448
Pérou	15	—	10	—	—	25	15	10	10	—
Philippines	57	—	135	2 000	58	250	134	116	58	58
Pologne	—	—	43	—	—	43	43	—	—	—
Portugal	—	—	75	—	—	75	75	—	—	—
République arabe du Yémen	2	5	3	—	—	10	10	—	—	—
République arabe syrienne	—	—	4	—	—	4	4	—	—	—
République centrafricaine	1	—	—	—	—	1	—	1	1	—
République de Corée	—	—	1 025	—	—	1 025	1 025	—	—	—
République démocratique populaire de Corée	—	—	10	—	—	10	10	—	—	—
République démocratique populaire lao	—	—	2	—	1	3	1	2	1	1
République dominicaine	7	—	—	—	—	7	—	7	7	—
République islamique d'Iran	50	—	—	—	—	50	—	50	50	—
République tchèque	—	(16)	135	2 000	60	179	59	120	60	60
République-Unie de Tanzanie	10	(1)	1	600	1	11	—	11	10	1
Roumanie	—	—	2	6 480	1	3	2	1	—	1
Royaume-Uni	—	—	39 650	—	—	39 650	39 650	—	—	—
Sainte-Lucie	—	—	1	—	—	1	1	—	—	—
Samoa	5	—	10	—	8	23	18	5	—	5
Sao Tomé-et-Principe	—	—	1	—	—	1	1	—	—	—
Sénégal	—	7	9	—	—	16	16	—	—	—
Seychelles	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Sierra Leone	—	—	2	—	—	2	2	—	—	—
Slovénie	—	—	2	150	1	3	1	2	1	1
Soudan	—	—	1	—	30	31	—	31	1	30
Sri Lanka	—	—	25	—	—	25	10	15	15	—
Suède	—	—	32 634	—	—	32 634	32 634	—	—	—
Suisse	—	—	13 872	—	—	13 872	13 872	—	—	—
Swaziland	1	—	—	—	—	1	—	1	1	—
Territoire sous tutelle des îles du Pacifique	—	—	2	—	1	3	2	1	—	1
Thaïlande	—	—	180	2 468	62	242	180	62	—	62
Togo	6	(1)	—	—	—	5	—	5	5	—
Trinité-et-Tobago	—	—	5	—	—	5	5	—	—	—

Donateur	Solde des contributions dues au 1er janvier 1996 au titre d'exercices antérieurs				Compléments et ajustements au titre d'exercices antérieurs			Contributions annoncées pour 1996 et 1997			Contributions annoncées pour les exercices à venir			Détail du solde restant à acquitter		
	antérieurs	—	29	52	En monnaie locale	25	En dollars des États-Unis	23	Total	Montants reçus ^a 31 décembre 1997	Contributions annoncées mais non versées au 31 décembre 1997	Exercice en cours et exercices antérieurs		Exercices à venir		
												120	3		26	—
Tunisie	—	—	—	180	—	—	108	—	408	170	238	130	—	108		
Turquie	120	—	—	—	—	—	—	—	5	5	—	—	—	—		
Tuvalu	3	2	8	26	—	—	—	—	60	35	25	25	—	—		
Uruguay	26	8	10	5	—	—	—	—	15	10	5	5	—	—		
Vanuatu	—	—	—	—	—	—	—	—	6	6	—	—	—	—		
Venezuela	6	—	—	7	—	—	4	—	11	4	7	3	—	4		
Viet Nam	—	—	—	2	—	—	—	—	2	—	2	2	—	—		
Zambie	—	—	—	1	—	—	—	—	1	—	1	1	—	—		
Zimbabwe	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
TOTAL	629	134	589	676	67	539	657	274	569	375	88	603	21	070	67	533

^a Y compris les montants suivants versés en 1997 au titre des contributions annoncées pour les années à venir :

Donateur	Équivalent en dollars É.-U.
Panama	2 500
Samoa	<u>2 500</u>
Total	<u>5 000</u>

Tableau 2

Fonds général — Recettes et dépenses diverses pour l'exercice biennal
terminé le 31 décembre 1997

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<u>1996-1997</u>	<u>1994-1995</u>
Recettes accessoires provenant des comptes des agents d'exécution (montant net)	1 414	486
Écart de conversion (montant net) et gains ou pertes de change sur des montants autres que des contributions	(4 520)	1 132
Recettes diverses au titre des achats (montant net) (note 4)	581	2 654
Dons	4	7
Économies résultant du règlement d'engagements antérieurs	611	461
Divers	(66)	457
Total	(1 976)	5 197

(État I)

Tableau 3

Fonds général — Dépenses des agents d'exécution au titre du programme pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1997

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Personnel	Contrats de sous-traitance	Formation (bourses)	Matériel et fournitures	Divers	Dépenses totales au titre des projets	Services d'appui technique	Services administratifs et opérationnels	Dépenses d'appui du FNUAP	Total
CEA	101	—	14	—	2	117	3 395	—	—	3 512
CEE	908	53	131	29	3	1 124	—	74	—	1 198
CEPALC	1 184	24	123	2	36	1 369	210	103	—	1 682
CESAO	134	53	124	3	7	321	868	—	—	1 189
CESAP	1 262	247	278	25	112	1 924	1 447	98	—	3 469
FAO	780	363	539	53	190	1 925	3 235	101	—	5 261
OIT	3 321	118	968	427	495	5 329	6 444	382	—	12 155
OMS	5 408	8 286	3 493	1 576	569	19 332	6 347	922	—	26 601
ONU/DI	78	—	21	1	—	100	—	7	—	107
Organisation des Nations Unies	7 675	292	1 310	489	681	10 447	3 816	685	—	14 948
UNESCO	3 335	809	1 885	597	629	7 255	5 017	4 98	—	12 770
UNICEF	84	—	—	212	(4)	292	—	17	—	309
UNIFEM	6	—	—	—	—	6	29	—	—	35
UNOPS	(7)	57	6	52	6	114	—	8	—	122
UNRWA	—	—	—	83	—	83	—	—	—	83
Total (agents d'exécution des Nations Unies)	24 269	10 302	8 892	3 549	2 726	49 738	30 808	2 895	—	83 441
Gouvernements	20 604	24 259	39 171	22 079	14 756	120 869	—	—	6 043	126 912
FNUAP ^a	41 505	29 628	26 345	91 532	6 466	195 376	15 968	—	3 631	214 975
Organisations intergouvernementales et autres organismes, y compris les organisations non gouvernementales	21 339	17 515	15 234	5 094	5 689	64 871	272	2 354	—	67 497
Total des dépenses effectuées durant l'exercice biennal (y compris au titre de la participation aux coûts)	107 717	81 604	89 642	122 254	29 637	430 854	47 048	5 249	9 674	492 825
Ventilation :										
Ressources générales						430 149	47 048	5 249	9 674	492 120
Participation aux coûts						705	—	—	—	705
	107 717	81 604	89 642	122 254	29 637	430 854	47 048	5 249	9 674	492 825

(Tableau 4) (Tableau 4.1)

(Note 6)

(État I)

^a Y compris un montant de 72,6 millions de dollars au titre de services d'achat fournis par le FNUAP dans le cadre de projets gouvernementaux.

Les dépenses d'appui correspondant à ces dépenses sont indiquées dans la note 6 et le tableau 6.

Tableau 4

Fonds général — Dépenses au titre des projets :
allocations inutilisées au 31 décembre 1997

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Exercice biennal 1996-1997			Allocations pour des années à venir	Total des allocations inutilisées
	Allocations	Dépenses	Solde inutilisé		
CEA	117	117	—	7	7
CEE	1 347	1 124	223	1 149	1 372
CEPALC	1 496	1 369	127	511	638
CESAO	345	321	24	234	258
CESAP	2 273	1 924	349	1 771	2 120
FAO	2 564	1 925	639	592	1 231
OIT	6 782	5 329	1 453	1 841	3 294
OMS	22 440	19 332	3 108	7 327	10 435
ONUDI	192	100	92	—	92
Organisations des Nations Unies	13 507	10 447	3 060	3 851	6 911
UNESCO	9 471	7 255	2 216	4 999	7 215
UNICEF	292	292	—	—	—
UNIFEM	160	6	154	325	479
UNOPS	294	114	180	118	298
UNRWA	133	83	50	—	50
Total (agents d'exécution des Nations Unies)	61 413	49 738	11 675	22 725	34 400
Gouvernements	152 488	120 869	31 619	76 695	108 314
FNUAP ^a	242 783	195 376 ^{a/}	47 407	71 118	118 525
Organisations intergouvernementales et autres organismes, y compris les organisations non gouvernementales	81 735	64 871	16 864	28 155	45 019
Total	538 419	430 854	107 565	198 693	306 258

(Tableau 3)

(Note 5)

(Note 5)

^a Y compris un montant de 72,6 millions de dollars au titre de services d'achat fournis par le FNUAP dans le cadre de projets gouvernementaux.

Tableau 4.1

**Fonds général — Services d'appui technique :
allocations inutilisées au 31 décembre 1997**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Exercice biennal 1996-1997			Allocations pour des années à venir	Total des allocations inutilisées
	Allocations	Dépenses	Allocations inutilisées		
CEA	3 768	3 395	373	3943	4 316
CEPALC	236	210	26	268	294
CESAO	968	868	100	885	985
CESAP	1 770	1 447	323	1 117	1 440
FAO	3 521	3 235	286	2 772	3 058
OIT	6 572	6 444	128	4 551	4 679
OMS	6 955	6 347	608	5 280	5 888
Organisations des Nations Unies	3 412	3 816	(404)	1 362	958
UNESCO	5 300	5 017	283	4 069	4 352
UNIFEM	85	29	56	1 143	1 199
Total (agents d'exécution des Nations Unies)	32 587	30 808	1 779	25 390	27 169
FNUAP	18 240	15 968	2 272	15 901	18 173
Organisations intergouvernementales et autres organismes, y compris les organisations non gouvernementales	315	272	43	—	43
Total	51 142	47 048	4 094	41 291	45 385

(Tableau 3)

(Note 5)

(Note 5)

Tableau 5

Fonds général — Crédits ouverts et dépenses effectuées au titre des services administratifs et des services d'appui aux programmes pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1997

(En milliers de dollars des États-Unis)

Programme	Crédits ouverts pour 1996-1997 ^a	Dépenses en 1996-1997			Dépenses 1994-1995	Solde inutilisé au 31 décembre 1997
		Décaissements	Non réglées Engagements non réglés	Total		
I. Direction exécutive et administration	4 233	3 929	188	4 117	3 738	116
II. Services administratifs, information et relations extérieures	36 055	32 866	2 490	35 356	30 669	699
III. Planification, examen et contrôle des programmes	29 143	24 457	647	25 104	24 617	4 039
IV. Appui aux programmes des bureaux extérieurs	67 415	56 459	860	57 319	47 156	10 096
Montant brut des crédits et des dépenses	136 846	117 711	4 185	121 896	106 180	14 950
À déduire : Crédits et recettes	(10 000)		^b	(10 836)	(10 797)	836
Montant net des crédits ouverts et des dépenses	126 846			111 060	95 383	15 786

(État I)

^a Crédits ouverts tels qu'il ont été approuvés par le Conseil d'administration à sa troisième session ordinaire de 1995 (Décision 95/35).

^b Voir note 6.

Tableau 6

Fonds d'affectation spéciale — État des comptes de l'exercice biennal
terminé le 31 décembre 1997

(En milliers de dollars des États-Unis)

Fonds d'affectation spéciale	Solde inutilisé au 1er janvier 1996	Contributions reçues	Transferts et remboursements	Intérêts, recettes (déduites) diverses, montant net	Total des fonds disponibles	Services		Dépenses au titre des projets	Dépenses administratives et opérationnelles	Dépenses d'appui du FNUAP	Solde inutilisé au 31 décembre 1997
						Dépenses au titre des projets	Dépenses administratives et opérationnelles				
Fonds multilatéraux											
Allemagne	94	507	(95)	16	522	643	—	32	675	(153)	
Australie	2 735	2 818	—	436	5 989	2 366	41	91	2 498	3 491	
Autriche	31	—	(33)	2	—	—	—	—	—	—	
Belgique	1 569	1 365	(200)	196	2 930	543	3	24	570	2 360	
Besoins en contraceptifs de certains pays en développement	40	—	—	4	44	3	—	—	3	41	
BIRD — Angola	129	182	—	16	327	200	—	10	210	117	
Canada	115	1 107	(11)	48	1 259	608	18	17	643	616	
Canadian Public Health Association	—	903	—	23	926	291	—	15	306	620	
Communauté économique européenne	49	5 556	—	175	5 780	1 937	—	68	2 041	3 739	
Danemark	115	459	(117)	18	475	322	—	16	338	137	
Espagne	434	1 188	—	115	1 737	619	—	31	650	1 087	
Finlande	1 296	—	—	192	1 488	575	2	27	604	884	
Fondation Hewlett	—	375	(375)	3	3	—	—	—	—	3	
Fondation Rockefeller	207	129	(24)	10	322	209	—	—	209	113	
Fonds arabe du Golfe	(4)	284	(104)	5	181	74	3	2	79	102	
France	10	—	—	—	10	12	—	—	12	(2)	
Honduras	—	9	—	—	9	—	—	—	—	9	
Inde	9	—	—	1	10	—	—	—	—	10	
IPPF/AGFUND	105	463	103	12	694	419	—	21	440	254	
Italie	—	1 771	—	—	1 771	282	—	12	2 296	1 475	
Japon	342	—	—	33	375	86	—	5	91	284	
Liban	—	162	—	7	169	—	—	—	—	169	
Luxembourg	1 053	255	—	85	1 393	706	—	13	747	646	
Norad	539	13 052	275	227	14 093	7 058	28	338	7 424	6 669	
Norvège	463	—	(297)	2	168	72	—	3	75	93	
Oman	90	95	—	21	206	6	—	—	6	200	
ONG (Indo-Hilfe-Pérou)	38	6	—	2	46	26	—	—	26	20	
Organisation des pays exportateurs de pétrole	269	—	—	31	300	—	—	—	—	300	
Pays-Bas	1 358	9 277	—	229	10 864	5 088	59	227	5 374	5 490	
République arabe syrienne	111	520	—	39	670	203	—	10	213	457	
Royaume-Uni	918	4 269	(142)	197	5 242	2 718	4	129	2 851	2 391	
Services de l'amélioration de la gestion	161	—	—	14	175	38	—	4	42	133	
Suède	597	1 153	—	91	1 841	1 067	(3)	56	1 120	721	
Suisse	116	49	—	6	171	123	—	6	129	42	
Wallace Global Fund	—	100	(100)	—	—	—	—	—	—	—	
	12 989	46 054	(1 120)	2 267	60 190	26 330	180	1 162	27 672	32 518	

(Note 6)

Fonds d'affectation spéciale	Solde inutilisé au 1er janvier 1996	Contributions reçues	Transferts et remboursements	Intérêts, recettes (dépendances) diverses, montant net	Total des fonds disponibles	Dépenses au titre des projets	Services		Solde inutilisé au 31 décembre 1997
							Dépenses administratives et opérationnelles	Dépenses d'appui du FNUAP	
Autres fonds d'affectation spéciale									
Conférence internationale sur la population et le développement	407	—	303	34	744	468	—	—	276
Fonds de dotation Rafael M. Salas	446	191	—	45	682	21	—	—	661
Partners in Population	—	2 403	23	115	2 541	1 471	—	—	1 070
Prix des Nations Unies en matière de population	738	—	—	94	832	95	—	—	737
Programme mondial pour l'approvisionnement en contraceptifs — note 9	—	—	6 667	301	6 968	1 077	—	—	5 837
UNICEF	31	—	(32)	1	—	—	—	—	—
	1 622	2 594	6 961	590	11 767	3 132	—	—	8 581
Services d'achat									
Algérie	430	—	—	45	475	182	—	10	192
Allemagne	—	610	—	17	627	496	—	25	521
Guinée	2 654	—	(2 798)	144	—	—	—	—	—
Phase 1	803	—	2 495	208	3 506	3 007	—	152	3 159
Phase 2	120	—	54	4	178	133	—	6	139
Santé maternelle et planification familiale au Burundi	88	—	—	10	98	—	—	—	98
Banque asiatique de développement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
BIRD	—	1 290	—	32	1 322	1 076	—	53	1 129
Burkina Faso	231	100	69	33	433	57	—	3	60
Ghana	—	270	—	6	276	246	—	12	268
Haïti	9	332	1	4	346	296	—	15	311
Niger	2 458	5 329	—	141	7 928	6 056	—	302	6 358
Quatrième projet sur la population et la santé au Bangladesh	519	385	10	45	959	745	—	37	782
Roumanie	—	380	—	1	381	337	—	17	354
Tchad	17	—	—	7	24	(52)	—	(2)	(78)
Brésil	(659)	8 922	—	115	8 378	7 627	—	381	8 008
Canada	—	199	—	—	199	162	—	8	170
Canadian Public Health Association	—	461	—	2	—	463	—	—	463
Danemark	—	208	—	27	235	72	—	8	163
Communauté économique européenne	925	—	—	43	968	674	—	34	708
Finlande	62	—	(69)	1	(6)	(7)	—	—	(7)
Ghana	—	4	—	—	4	3	—	—	3
Iles Turques et Caïques	—	90	—	1	91	85	—	4	89
Jamaïque	6	—	—	—	6	6	—	—	6
Pays-Bas	—	8	—	—	8	8	—	—	8
République démocratique populaire lao	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Royaume-Uni	—	609	—	23	632	241	—	12	253
Bolivie	1 371	5 846	—	305	7 522	5 659	—	284	5 943
Pakistan	22	1 998	—	20	2 040	1 688	—	84	1 772
Sri Lanka	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Total	9 056	27 041	(238)	1 234	37 093	28 880	—	1 445	30 325
	23 667	75 689	5 603	4 091	109 050	58 342	180	2 661	61 183

(État 1)

(État 1 et note 4)

(État II et note 5)

Tableau 7

Placements au 31 décembre 1997

(En milliers de dollars des États—Unis)

	Fonds général		Fonds d'affectation spéciale	
	1997	1995	1997	1995
Comptes courants portant intérêt	16	5	—	—
Comptes à vue	356	246	—	2
Dépôts à terme	84 050	138 200	13 496	7 215
Obligations	52 171	41 159	1 498	630
Total (note ^a ci-dessous)	<u>136 593</u>	<u>179 610</u>	<u>14 994</u>	<u>7 847</u>

^a Le total des placements du Fonds général de 136,6 millions de dollars (1995 : 179,6 millions de dollars) comporte 39,5 millions de dollars (1995 : 43 millions de dollars) détenus pour le compte des fonds d'affectation spéciale (voir état II).

NOTES RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS - EXERCICE BIENNAL TERMINÉ
LE 31 DÉCEMBRE 1997

Note 1. Déclaration sur le mandat du Fonds

Le Fonds aide les pays en développement, les pays en transition et d'autres pays, à leur demande, à traiter des problèmes de santé en matière de reproduction et de population et s'emploie à sensibiliser l'opinion à ces questions dans tous les pays, comme il le fait depuis sa création.

Les efforts du FNUAP portent principalement sur trois domaines : la promotion de l'accès universel aux soins de santé en matière de reproduction, y compris ceux qui ont trait à la planification familiale et à l'hygiène sexuelle, pour tous les couples ou individus d'ici l'an 2015; le soutien aux stratégies relatives à la population et au développement permettant un renforcement des capacités pour ce qui est de la programmation en matière de population; et la promotion de la sensibilisation aux questions de population et de développement et les activités de plaidoyer facilitant la mobilisation des ressources et l'engagement politique dont le Fonds a besoin pour s'acquitter de son mandat.

Le FNUAP est guidé par les principes du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement de 1994 et en assure ainsi la promotion. En particulier, il souligne l'importance qu'il accord aux droits en matière de procréation, à l'égalité entre les sexes et à l'autonomie et à la démarginalisation des femmes partout dans le monde. Tout individu et tout couple a le droit de décider librement et en toute responsabilité du nombre de ses enfants et de l'espacement de leur naissance et de disposer de l'information et des moyens voulus en la matière.

Le FNUAP estime que si l'on parvient à atteindre ces objectifs, il sera plus facile d'améliorer la qualité de la vie et d'atteindre le but universellement accepté d'une stabilisation de la population mondiale. Il considère en outre que ces objectifs font partie intégrante de tous les efforts déployés pour parvenir à un développement socio-économique soutenu et durable permettant de répondre aux besoins de l'être humain, d'assurer son bien-être et de protéger les ressources naturelles dont toute vie dépend.

Le FNUAP estime que tous les droits de l'homme, notamment le droit au développement, sont universels, indivisibles et interdépendants, ainsi que l'ont souligné le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, la Déclaration de Vienne et le Programme d'action adopté par la Conférence mondiale sur les droits de l'homme, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, le Programme d'action du Sommet mondial pour le développement social, le Programme d'action de la quatrième Conférence sur les femmes et d'autres instruments adoptés sur le plan international.

Le FNUAP, en sa qualité d'organisme des Nations Unies responsable du suivi et de la mise en oeuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, est résolu à travailler en partenariat avec les gouvernements, toutes les entités du Système des Nations Unies, les banques de développement, les organismes d'aide bilatérale, les organisations non gouvernementales et la société civile. Le FNUAP soutient pleinement le

système des coordonnateurs résidents et la mise en oeuvre de toutes les décisions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies.

Le FNUAP participera à la mobilisation des ressources tant auprès des pays développés qu'en développement, suite aux engagements pris par tous les pays dans le Programme d'action, afin de veiller à la réalisation des objectifs de la Conférence internationale sur la population et le développement.

Note 2. Résumé des principales conventions comptables

Les états financiers ont été établis conformément aux principales conventions comptables énoncées ci-après :

a) Recettes

Toutes les recettes du FNUAP (y compris les annonces de contribution des gouvernements, les revenus des placements et les recettes accessoires, mais non comprises les contributions au titre de la participation aux coûts et les intérêts perçus sur les soldes détenus pour le compte d'autres fonds) sont enregistrées sur la base de l'exercice.

b) Dépenses

Toutes les dépenses sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice, à l'exception des dépenses effectuées au titre de la rémunération du personnel et des projets exécutés par les gouvernements et les organisations non gouvernementales, qui sont comptabilisés selon la méthode des décaissements. Les dépenses au titre des projets comprennent les engagements non réglés pris par les agents d'exécution au titre de biens et de services pour lesquels des crédits ont été inscrits au budget des projets pour 1997 et des contrats passés avant le 31 décembre 1997.

c) Taux de change

Les contributions annoncées dans une monnaie autre que le dollar des États-Unis sont comptabilisées en dollars après avoir été converties au taux de change pratiqué pour les opérations de l'ONU en vigueur à la date d'établissement des états financiers ou, si elles ont été versées, à la date de l'encaissement.

Les pertes et gains de change constatées à l'encaissement de contributions volontaires font l'objet d'une écriture de compensation. Les pertes et gains de change résultant de l'encaissement de contributions annoncées dans une monnaie et versées dans une autre sont enregistrées comme des ajustements de change afférents au recouvrement des contributions. Tous les autres ajustements de change figurent sous la rubrique "Recettes/dépenses accessoires".

Aux fins de la comptabilisation de l'actif, du passif et des transactions et de la tenue des autres états financiers, les monnaies autres que le dollar des États-Unis ont été converties au taux de change pratiqué pour les opérations de l'ONU en vigueur à la date de l'état ou de la transaction.

d) Dépenses d'équipement

Le coût du matériel durable utilisé à des fins administrative est imputé en totalité au budget biennal du FNUAP l'année au cours de laquelle ce matériel est acheté. Le FNUAP tient un inventaire de tout le matériel durable (matériel dont la valeur unitaire est égale ou supérieure à 1 500 dollars et dont la durée utile est d'au moins cinq ans, et articles figurant sur des listes spéciales et faisant l'objet d'une comptabilité matières officielle).

e) Dépenses d'appui des agents d'exécution et services d'appui technique

Les dépenses d'appui des agents d'exécution représentent des dépenses d'appui administratif engagées par les agents d'exécution pour l'administration (technique et autre) des programmes et projets financés par le FNUAP.

Ces montants figurent dans l'état I et le tableau 3. Les montants figurant à la rubrique "Services d'appui technique" comprennent les coûts relatifs à la rémunération des administrateurs chargés de l'appui technique et du personnel d'appui administratif ainsi que d'autres frais administratifs. Le coût des services administratifs et des services d'exécution pour les projets de pays correspond au pourcentage des dépenses annuelles de projets fixé par le Conseil d'administration pour le remboursement du coût de ces services. En ce qui concerne les projets multinationaux, le coût des services administratifs et des services d'exécution correspond aux dépenses effectives engagées par les agents d'exécution et non à un pourcentage des dépenses annuelles de projet.

f) Achats remboursables

À sa quarantième session, tenue en 1993, le Conseil d'administration a approuvé la règle selon laquelle les fonds reçus par le FNUAP pour faire des achats de fournitures, de matériel et de services au nom et à la demande des gouvernements, d'institutions spécialisées ou d'autres organisations intergouvernementales ou non gouvernementales sont considérés comme des fonds d'affectation spéciale. Ces activités figurent au tableau 6 sous la rubrique "Services d'achat".

Conformément à cette décision, le FNUAP reçoit des avances correspondant au montant total des achats, auxquels vient s'ajouter une commission dont le taux est fixé par le Directeur exécutif. Cette commission est comptabilisée à la rubrique des recettes accessoires.

g) Présentation des états financiers

Suivant la recommandation du Comité administratif de coordination sur les normes comptables communes interorganisations et la présentation harmonisée des états financiers, le FNUAP a adopté la présentation recommandée pour le présent exercice biennal. Cette présentation fait une distinction entre les différents types de fonds gérés par le FNUAP.

Certains soldes comparatifs et/ou certains types d'opérations ont été reclassés de façon à mieux se conformer à la nouvelle présentation des états financiers ou à mieux rendre compte de la nature des opérations.

Note 3. Contributions annoncées par les gouvernements

Les contributions annoncées par les gouvernements pour l'exercice en cours et pour des exercices antérieurs, qui n'ont pas été acquittés au 31 décembre 1997, se répartissent comme suit (en milliers de dollars des États-Unis) :

1993 et années antérieures		200
1994		11
1995		22
1996		3 335
1997		17 502
		<hr/>
Total	(état II)	21 070
		<hr/> <hr/>

Au 31 mars 1998, sur ce total 17 392 702 dollars ont été acquittés.

Note 4. Recettes accessoires provenant des services d'achat

Pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1997, le FNUAP a encaissé au total 1,5 million de dollars au titre des commissions d'achat (contre 3 millions de dollars en 1995) comme indiqué au tableau 6. Déduction faite des dépenses engagées, qui se sont élevées à 0,9 million de dollars (1995 : 0,4 million de dollars) le montant net des recettes au titre de ces commissions s'est élevé à 0,6 million de dollars (1995 : 2,6 millions de dollars) comme indiqué au tableau 2.

Note 5. Allocations inutilisées

Fonds général

Le solde des ressources du Fonds général du FNUAP non utilisées au 31 décembre 1997 au titre des projets et des services d'appui technique s'établit à 352 millions de dollars. Ce montant se répartit comme suit (en milliers de dollars des États-Unis) :

	<u>1997</u>	<u>Années à venir</u>	<u>Total</u>
Projets (tableau 4)	107 565	198 693	306 258
Services d'appui technique (tableau 4.1)	4 094	41 291	45 385
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
Total	111 659	239 984	351 643
	<hr/> <hr/>	<hr/> <hr/>	<hr/> <hr/>

Le total des ressources non utilisées de 352 millions de dollars dépasse de 278 millions de dollars les ressources disponibles du Fonds général qui se montaient à 74 millions de dollars (11 millions de dollars pour les ressources générales et 63 millions de dollars pour la réserve opérationnelle). Sur les

crédits ouverts pour des années futures, 156 millions de dollars correspondent à 1998.

Toutefois, conformément au règlement financier et aux règles de gestion financière, les allocations seront toujours subordonnées à la disponibilité des ressources.

Fonds d'affectation spéciale

Le solde total des crédits ouverts et non dépensés et les ressources disponibles par les fonds d'affectation spéciale au 31 décembre 1997 se décomposaient comme suit (en milliers de dollars des États-Unis) :

	<u>Ressources disponibles</u>	<u>Crédits ouverts et non dépensés</u>
Fonds d'affectation spéciale — en général	42 030	25 653
Programme mondial pour l'approvisionnement en contraceptifs	5 837	1 918
Total	<u>47 867</u>	<u>27 571</u>

Note 6. Services administratifs et services d'appui aux programmes

Les sommes portées au crédit des services administratifs et des services d'appui aux programmes (tableau 6) comprennent (en milliers de dollars des États-Unis) :

	<u>1996-1997</u>	<u>1994-1995</u>
Dépenses d'appui à des projets exécutés par les gouvernements (tableau 3)	6 043	5 091
Dépenses d'appui remboursées au titre de services d'achat à l'appui de projets gouvernementaux (tableau 3)	3 631	4 504
Dépenses d'appui à des projets financés par des fonds d'affectation spéciale (tableau 6)	9 674	9 595
	1 162	1 202
Total	<u>10 836</u>	<u>10 797</u>

Note 7. Sommes en monnaies convertibles à créditer en dollars des États-Unis par le PNUD

La provision de 30 000 dollars déduite de l'actif pour les sommes en monnaies non convertibles correspond à la surévaluation de l'ancienne devise tchécoslovaque, la koruna, par rapport au taux de change des Nations Unies.

Note 8. Comptes débiteurs et créditeurs

a) Comptes débiteurs et charges comptabilisées d'avance

Fonds général

Les autres comptes débiteurs et charges comptabilisées d'avances qui figurent dans l'état II se décomposent comme suit (en milliers de dollars des États-Unis) :

	<u>1997</u>	<u>1995</u>
Avances au personnel et aux consultants	484	209
Charges comptabilisées d'avances	249	874
Total	<u>733</u>	<u>1 083</u>

Fonds d'affectation spéciale

Les soldes indiqués dans l'état II correspondent à des charges comptabilisées d'avance.

b) Comptes créditeurs du Fonds général

Les comptes créditeurs indiqués dans l'état II se décomposent comme suit (en milliers de dollars des États-Unis) :

	<u>1997</u>	<u>1995</u>
Engagements non réglés du budget biennal	4 185	2 049
Sommes reçues à des fins non précisées ^a	7	2
Comptes créditeurs divers	113	75
Total	<u>4 335</u>	<u>2 126</u>

^a Les montants reçus mais dont l'objet n'est pas connu sont imputés sur les comptes créditeurs jusqu'à ce que leur affectation soit connue, après quoi ils sont enregistrés à la rubrique correspondante.

Note 9. Programme mondial pour l'approvisionnement en contraceptifs

À sa première session ordinaire de 1996, le Conseil d'administration a approuvé la création d'un programme mondial pour l'approvisionnement en contraceptifs, qui doit être géré en tant que fonds d'affectation spéciale. Conformément à cette décision, 5 millions de dollars ont été transférés des ressources générales non dépensées au Programme mondial pour l'approvisionnement en contraceptifs en 1996. En 1997, le FNUAP a reçu 1 667 000 dollars à titre de contributions additionnelles à ce programme. Les mouvements enregistrés dans ce fonds d'affectation spéciale sont inclus à la rubrique Autres fonds d'affectation spéciale du tableau 6.

Note 10. Réserve pour les locaux hors siège

À sa trente-huitième session, en 1991, le Conseil d'administration a approuvé la création d'une réserve pour les locaux hors siège, d'un montant de 5 millions de dollars pour l'exercice biennal 1992-1993, comme indiqué dans l'état II, et a autorisé le Directeur exécutif à y effectuer des prélèvements pour financer la part des dépenses revenant au FNUAP pour la construction de locaux communs sous les auspices du Groupe consultatif mixte des politiques.

En 1994, 1 million de dollars a été avancé au PNUD au titre des frais de construction de locaux communs.

Note 11. Réserve opérationnelle

À sa trente-sixième session, en 1989, le Conseil d'administration a fixé le montant de la réserve opérationnelle à 45 millions de dollars. À la trente-huitième session du Conseil, en 1991, le montant de la réserve a été révisé et fixé à 20 % des recettes au titre des ressources générales pour chaque année du plan de travail du FNUAP. En application de cette décision, le montant de la réserve opérationnelle a été porté à 63 millions de dollars en 1995.

Note 12. Programme des administrateurs auxiliaires

Le solde des fonds versés par le gouvernement du Canada pour le programme des administrateurs auxiliaires était de 206 000 dollars au début de l'exercice biennal. Durant l'exercice biennal, des fonds additionnels d'un montant de 222 000 dollars (1995 : 218 000 dollars) ont été reçus et 311 000 dollars (1995 : 356 000 dollars) ont été décaissés, ce qui laisse un solde de 117 000 dollars (1995 : 206 000 dollars), comme indiqué dans l'état II.

Note 13. Programmes spéciaux en matière de population

À sa dix-septième session, en 1974, le Conseil d'administration a autorisé le FNUAP à recevoir des contributions en espèces des gouvernements et à les transférer à certains programmes spéciaux en matière de population. Durant l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1997, le FNUAP a reçu et transféré à ce titre 34,3 millions de dollars, qui se répartissent comme suit (en milliers de dollars des États-Unis) :

<u>Bénéficiaires</u>	<u>Donateurs</u>					<u>Total</u>
	<u>Pays-Bas</u>	<u>Norvège</u>	<u>Japon</u>	<u>Canada</u>	<u>Belgique</u>	
Fédération internationale pour le planning familial	8 490	—	20 700	2 757	163	32 110
Conseil de la population	1 001	498	—	—	—	1 499
Union internationale pour l'étude scientifique de la population	288	244	—	—	—	532
Conseil international pour la gestion des programmes relatifs à la population	—	184	—	—	—	184
Total	9 779	926	20 700	2 757	163	34 325

Ces montants n'apparaissent pas dans les états financiers.

Note 14. Matériel durable

Au 31 décembre 1997, la valeur du matériel durable était estimée à 2,8 millions de dollars (1995 : 3,5 millions de dollars) au siège et à 6,2 millions de dollars (1995 : 2,5 millions de dollars) dans les bureaux extérieurs. Ce montant ne comprend pas le matériel acheté pour des activités liées aux projets.

Note 15. Stocks

Au 31 décembre 1997, le FNUAP possédait un stock de contraceptifs évalué à 432 000 dollars, qui sont détenus dans les locaux du fabricant dans le cadre du Programme mondial pour l'approvisionnement en contraceptifs.

Note 16. Passif exigible

Le montant des fonds que le FNUAP devra déboursier dans les prochaines années au titre des cessations de service a été estimé, au 31 décembre 1997, à 4 millions de dollars (1995 : 3,2 millions de dollars) pour les primes de rapatriement et à 1 million de dollars (1995 : 0,5 million de dollars) pour les indemnités de licenciement.

Les dépenses relatives aux congés annuels dus au 31 décembre 1997 sont estimées à 3,8 millions de dollars.

Note 17. Prestations de pension

Le FNUAP est une organisation membre de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies qui a été créée par l'Assemblée générale des Nations Unies pour fournir des prestations de retraite, décès, invalidité et connexes. Il s'agit d'un régime de pensions par capitalisation à prestations déterminées. L'obligation financière de l'organisation envers la Caisse commune consiste en une cotisation imposée au taux établi par l'Assemblée générale des Nations Unies, ainsi que son éventuelle part du déficit actuariel, conformément à l'article 26 du Règlement de la Caisse. Des paiements au titre de ce déficit ne sont exigibles que lorsque l'Assemblée générale des Nations Unies a invoqué la disposition de l'article 26, après avoir déterminé qu'un tel paiement était nécessaire sur la base d'une appréciation de la situation actuarielle de la Caisse au moment de la date d'évaluation.